

# PLAN DIRECTEUR

DES PARCS ET ESPACES VERTS  
DE L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE

2025-2040



## MOT DE LA MAIRESSE

Nos parcs et espaces verts sont le cœur vivant de notre communauté. Ils rassemblent les générations, nourrissent notre bien-être et incarnent ce caractère particulier qui fait de LaSalle un endroit où il fait bon vivre.

C'est avec une grande fierté que je vous présente le Plan directeur des parcs et espaces verts 2025–2040 de l'arrondissement de LaSalle. Ce document stratégique est bien plus qu'un simple exercice de planification : il reflète notre engagement collectif envers un avenir plus vert, plus inclusif et plus résilient.

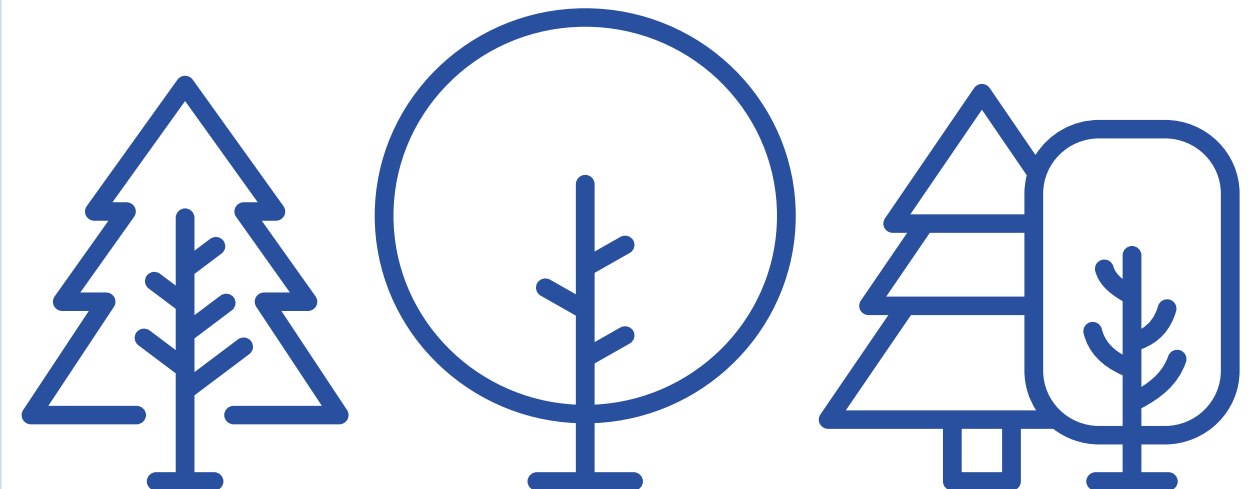
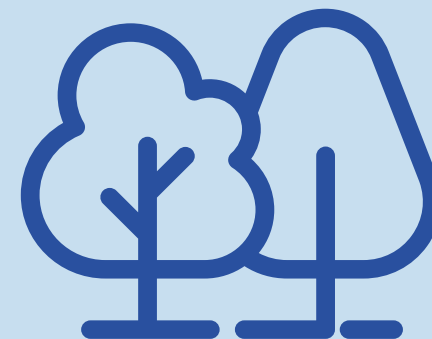
Ce plan s'appuie sur une vision claire : promouvoir un milieu de vie harmonieux, sécuritaire, inclusif et écologique, entre ville et nature, que sa population aime avec passion et où elle s'épanouit à toutes les étapes de la vie.

À LaSalle, la nature s'invite à chaque détour : le ruissellement des rapides de Lachine, les grands hérons qui veillent sur la jetée du parc des Rapides, la fraîcheur apaisante des arbres matures, la brise du fleuve sur les berges... Tout cela compose un paysage unique. LaSalle est un écrin de biodiversité au cœur de la ville. Ce patrimoine naturel est notre fierté. Il mérite d'être protégé, valorisé et transmis aux générations futures.

Dans un contexte de changements climatiques, la transition écologique est au centre de nos priorités. Cela signifie repenser nos aménagements pour mieux capter les eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur, protéger notre patrimoine naturel et culturel, et accroître la canopée. C'est aussi entretenir et valoriser durablement nos équipements collectifs pour qu'ils répondent aux besoins actuels et futurs des LaSalloises et des LaSallois, dans une perspective d'équité, d'inclusion et d'accessibilité.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette démarche : les citoyennes et citoyens, les organismes du milieu, les équipes professionnelles et les partenaires institutionnels. Ensemble, nous façonnons un arrondissement à notre image : dynamique, vert et solidaire.

**Nancy Blanchet**  
Mairesse d'arrondissement



# TABLE DES MATIÈRES

## 1 | MISE EN CONTEXTE

Mandat .....	5
Approche méthodologique .....	6
Bonification du Plan directeur 2018 .....	7
Localisation .....	8
Attraits .....	9
Cadre de gouvernance .....	10
Orientations gouvernementales .....	11
Transition écologique .....	12

## 2 | PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT

Contexte géographique .....	14
Patrimoine culturel .....	15
Patrimoine naturel .....	17
Limites de l'arrondissement .....	18
Mobilité .....	19
Affectation du sol et vocation du territoire .....	20
Contexte socio-démographique .....	21
Indice d'équité des milieux de vie .....	23
Îlots de chaleur .....	24
Rétention des eaux pluviales .....	25

## 3 | PORTRAIT DES PARCS ET ESPACES VERTS

Normes et règlements applicables au PDPEV .....	27
Typologie .....	28
Inventaire .....	29
Desserte .....	31
Canopée .....	32
Localisation des besoins .....	33

## 4 | PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS

Terrains de sport de balle .....	35
Terrains de tennis extérieurs .....	35
Terrains de soccer et de football .....	36
Pistes d'athlétisme .....	36
Terrains de basketball .....	37
Terrains de pickleball .....	37
Patinoires extérieures .....	38
Équipements aquatiques .....	38
Programmation hivernale .....	39
Autres équipements .....	39

## 5 | TENDANCES

Aménagements .....	41
Transition écologique .....	41
Équipements .....	41

## 6 | VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, ET CRITÈRES DE DESIGN

Vision .....	43
Principes directeurs et critères de design .....	44
Méthodologie de priorisation .....	52
Plan d'action .....	53
Priorisation des parcs .....	54

## ANNEXES

I - Indice d'équité des milieux de vie .....	56
II - Classification des équipements selon les groupes d'âge et les typologies .....	57
III - Liste des figures .....	59
IV - Bibliographie .....	60

01

**MISE EN  
CONTEXTE**



## MANDAT

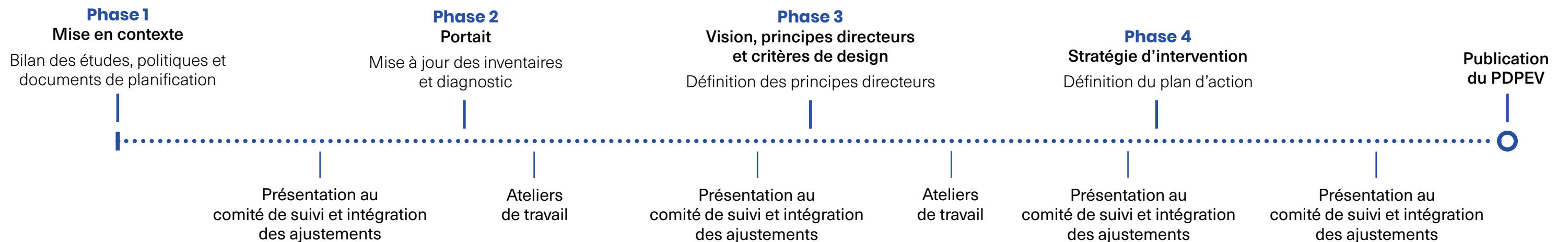
Le Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2040 s'appuie sur celui de 2018, qu'il enrichit avec plusieurs innovations, dont l'intégration d'espaces verts interstitiels, l'ajout de nouvelles typologies, une approche centrée sur la transition écologique, une méthodologie de planification multicritère et un plan d'entretien structuré.

Les six (6) objectifs du mandat sont les suivants :

- Mettre à jour le portrait sociodémographique et territorial par une analyse des parcs et espaces verts, des équipements, de l'appréciation des installations, le tout en adéquation avec les services offerts et les besoins des clientèles visées;
- Prévoir l'évolution des besoins en parcs et espaces verts, des équipements et structures en fonction de la croissance démographique, des nouveaux secteurs de planification et des enjeux climatiques et environnementaux;
- Développer la vision et les principes directeurs;
- Établir les lignes directrices et critères de design qui orienteront les futurs aménagements, l'amélioration et le maintien des parcs et espaces verts;
- Élaborer un guide d'entretien de toutes les composantes d'un parc et espace vert qui détaille les interventions et les ressources financières et humaines nécessaires;
- Planifier les investissements et recommander des interventions sur une période de 15 ans.



Fig. 1 Parc de Taishan



Ligne du temps du processus d'élaboration du PDPEV

## APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) de l'arrondissement de LaSalle présente une compréhension du nouveau contexte territorial et immobilier, les orientations et la projection sociodémographique. Les inventaires mis à jour et les études récentes ont été synthétisés pour établir le portrait de l'arrondissement, de ses parcs et espaces verts ainsi que de ses équipements. Inspirés des tendances actuelles, la vision, les principes directeurs et les critères de design ont ensuite été développés en s'appuyant sur le diagnostic. Des ateliers de travail menés avec plusieurs divisions de l'arrondissement ont conforté la compréhension du contexte, des besoins, ainsi que de la vision.

Le PDPEV s'organise en six (6) sections :

- Mise en contexte;
- Portrait de l'arrondissement;
- Portrait des parcs et espaces verts;
- Portrait des équipements;
- Tendances actuelles;
- Vision, principes directeurs et critères de design.

Le territoire de LaSalle est divisé en cinq (5) secteurs.

- (A) Secteur Ouest**
- (B) Secteur Carrefour Angrignon et industries**
- (C) Secteur Cavalier-De LaSalle**
- (D) Secteur De La Vérendrye**
- (E) Secteur des Rapides**

Légende

-  Limite de l'arrondissement de LaSalle
-  Limite des secteurs
-  Parc et espace vert

0 500 1 000 m

Fig. 2 Limites de secteurs du PDPEV



## BONIFICATION DU PLAN DIRECTEUR 2018

Le Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) 2025-2040 actualise en profondeur celui de 2018 en y intégrant plusieurs innovations majeures : l'ajout d'espaces verts interstitiels de plus de 350 m<sup>2</sup>, identifiés comme des lieux à fort potentiel pour la détente et les loisirs; l'élargissement des typologies pour mieux refléter la diversité du territoire, incluant les ruelles vertes, les places publiques, les cours d'école et les sites institutionnels; une approche axée sur la transition écologique, positionnant les parcs comme des leviers d'adaptation aux changements climatiques; une méthodologie de planification structurée et multicritère pour guider les interventions; ainsi qu'un plan d'entretien dédié, favorisant la durabilité des équipements.

La cartographie du PDPEV a été bonifiée par l'ajout des parcs riverains présents sur le territoire et des espaces verts interstitiels à fort potentiel, contribuant à l'atteinte des objectifs de l'arrondissement en matière de résilience climatique et de bien-être de la population.



Fig. 3 Espace vert interstitiel, boulevard De La Vérendrye / rue Ducas



Fig. 4 Espace vert interstitiel, boulevard Shevchenko / rue Louis-Jolliet



## LOCALISATION

Situé dans la pointe sud de l'île de Montréal et couvrant plus de 16,3 km<sup>2</sup>, l'arrondissement de LaSalle se positionne comme un territoire en contact direct avec le fleuve Saint-Laurent, lui conférant son identité singulière. L'arrondissement est relativement éloigné des grands axes de transit majeurs, malgré la présence de la route 138 qui

morcelle ce territoire. Ce dernier est également traversé par le canal de l'Aqueduc et délimité sur sa partie nord par le canal de Lachine, tous deux témoins de l'histoire de l'île de Montréal. L'arrondissement de LaSalle, adjacent aux arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest et de Verdun, fait face à la communauté de Kahnawake située de l'autre côté du fleuve.



Fig. 6 Situation de l'arrondissement à l'échelle de l'île de Montréal

## ATTRAITES

Étant donné sa position géographique, ses multiples contacts avec l'eau, son histoire, ses nombreux équipements de parcs et ses espaces verts, le paysage de LaSalle possède plusieurs éléments attractifs que le PDPEV souhaite mettre en valeur et bonifier.

Les attraits ci-dessous sont regroupés en trois grands thèmes représentatifs des grandes caractéristiques de l'arrondissement de LaSalle : patrimoine, nature et équipements. Ces dernières représentent les trois volets guidant la conception des nouveaux parcs et espaces verts.

### PATRIMOINE

**Moulin Fleming**  
**Fleuve St-Laurent**  
 Site archéologique des Saints-Anges  
**Grue LaSalle-Coke**  
**Culture**

### NATURE

**Conservation**  
**Fleuve, Flore**  
 Parc des Rapides  
**Parc riverain**  
**Vague à Guy, Île**

### ÉQUIPEMENTS

**Sport nautique**  
**Skatepark**  
**Terrain de Basketball**  
**Terrain de pickleball**  
**Équipements sportifs**



Fig. 7 Moulin Fleming du parc Stinson



Fig. 9 Parc des Rapides, © Flora Urbana



Fig. 8 Vestiges des fondations de l'ancienne église du parc des Saint-Anges



Fig. 10 Vague à Guy, © Ville de Montréal



Fig. 11 Skatepark du parc Raymond



Fig. 12 Affiche « L'été en cavale » - 2025, © Ville de Montréal

## CADRE DE GOUVERNANCE

La Ville de Montréal possède de nombreux lots sur le territoire de l'arrondissement, notamment les espaces verts situés en bordure du fleuve, ainsi que ceux longeant le canal de l'Aqueduc. L'ensemble de ces terrains publics couvre une surface totale de 1,88 km<sup>2</sup>, soit 11,47% du territoire de l'arrondissement.

Plusieurs organismes parapublics possèdent des parcelles dont la position géographique et le caractère peuvent contribuer à améliorer et à augmenter le nombre de parcs et espaces verts de l'arrondissement. C'est le cas des lots d'Hydro-Québec ou encore de ceux de la Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique.

D'autres acteurs sont également présents sur le territoire de l'arrondissement, soit le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec gouvernant le réseau routier supérieur (autoroutes, routes nationales, routes régionales et routes collectrices), ainsi que la Ville de Montréal gouvernant le réseau routier local.

La Société des transports de Montréal est l'acteur principal du développement du réseau de mobilité collective de la ville et participe à la bonne accessibilité de l'ensemble des parcs de l'arrondissement.

Les institutions scolaires jouent un rôle majeur dans l'offre en parcs et espaces verts de l'arrondissement. Parmi les lots institutionnels, dix (10) écoles sont présentes sur le territoire et permettent à la population de jouir des cours d'école hors des heures d'ouverture.

Enfin, l'ensemble des abords du Canal de Lachine, y compris les murs qui le cadrent, appartient au Gouvernement fédéral. Parcs Canada assure la gestion du parc du Canal de Lachine.

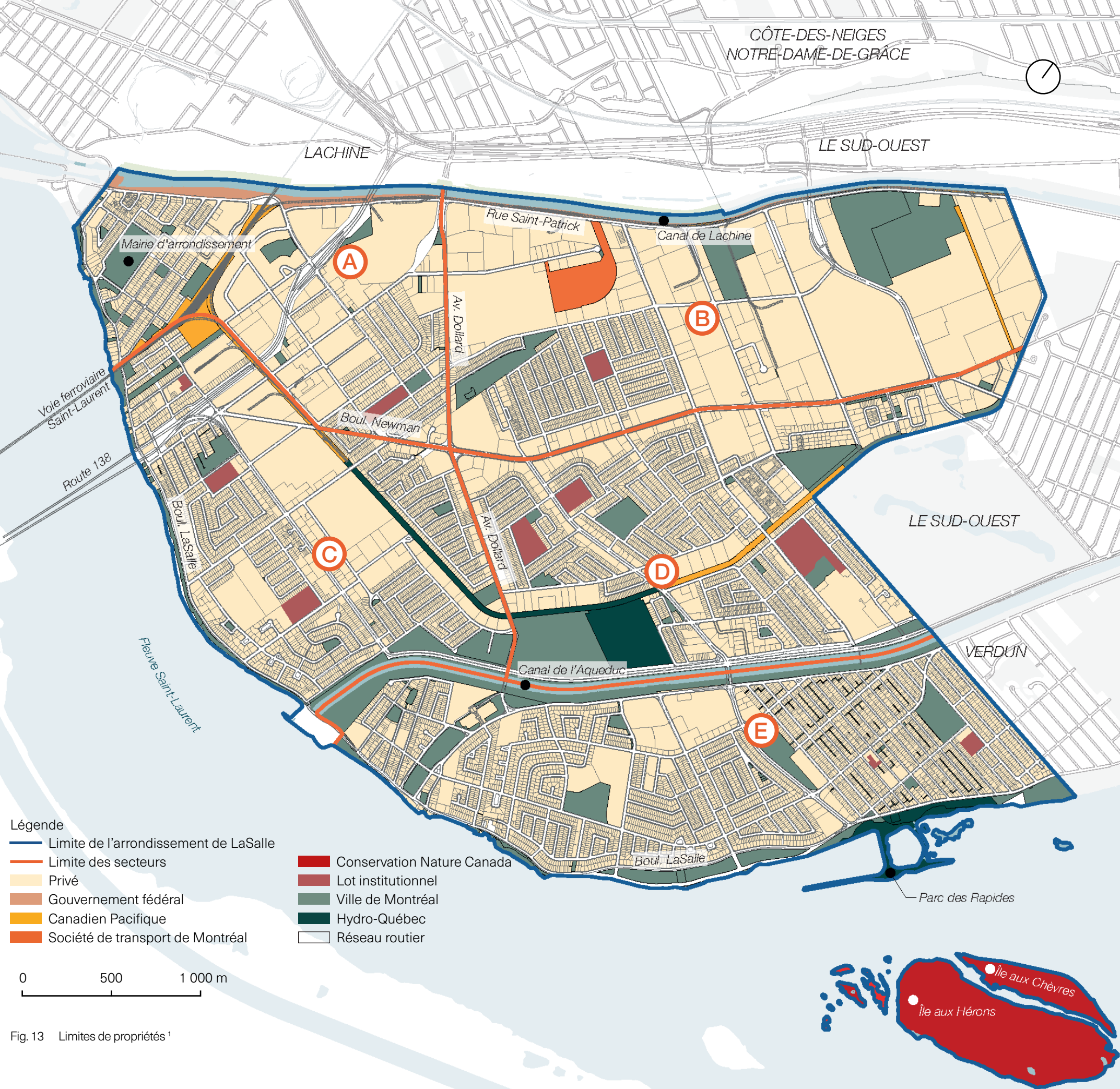


Fig. 13 Limites de propriétés<sup>1</sup>

## ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Le PDPEV s'inscrit dans la continuité des orientations adoptées aux niveaux international, fédéral, provincial, municipal, et finalement au niveau de l'arrondissement. En s'appuyant sur ces cadres de références, il met en lumière plusieurs objectifs à atteindre.

Reposant sur la Planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement, le PDPEV vise à promouvoir un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère. Pour répondre aux orientations de la Ville et offrir à la population des espaces verts plus résilients, LaSalle aligne ses actions sur la transition écologique. En effet, les espaces verts de l'arrondissement s'inscrivent dans les objectifs de sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables, de contribuer activement à la réduction de l'empreinte carbone et à la protection de la biodiversité et, enfin d'augmenter la résilience du territoire et des infrastructures.

### Orientations internationales

- Objectifs de développement durable des Nations Unies 2030 <sup>2</sup>.

### Orientations fédérales

- Stratégie nationale d'adaptation du Canada, Bâtir des collectivités résilientes et une économie forte, gouvernement du Canada <sup>3</sup>.

### Orientations provinciales

- Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, Plan pour une économie verte 2030, gouvernement du Québec <sup>4</sup>.

### Plans stratégiques et documents à l'échelle municipale

- Plan nature et sports, Pour une ville verte, rassembleuse et active, Montréal, 2030 <sup>5</sup>;
- Plan climat 2020-2030 - Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre, Montréal, 2020-2030 <sup>6</sup>;
- Sommaire du bilan routier et rapport d'activités de l'an 3 du Plan d'action Vision Zéro - État de la sécurité routière <sup>7</sup>;
- Enjeux, orientations et objectifs pour une nouvelle stratégie de l'eau - Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable, Montréal <sup>8</sup>;
- Stratégie d'agriculture urbaine - Montréal, 2021-2026 <sup>9</sup>;
- Projet de ville - Vers un plan d'urbanisme et de mobilité - Montréal<sup>10</sup>;
- Montréal: Territoire de biodiversité par la production des pollinisateurs - Montréal, 2022-2027 <sup>11</sup>.

### Plans stratégiques et documents à l'échelle de l'arrondissement

- Planification stratégique 2023-2030 <sup>12</sup>;
- Plan local de déplacement 2017 <sup>13</sup>;
- Newman: des milieux de vie à créer collectivement 2025 <sup>14</sup>;
- Planification du secteur LaS-O 2023 <sup>15</sup>;
- Guide d'aménagement des ruelles vertes 2024 <sup>16</sup>.

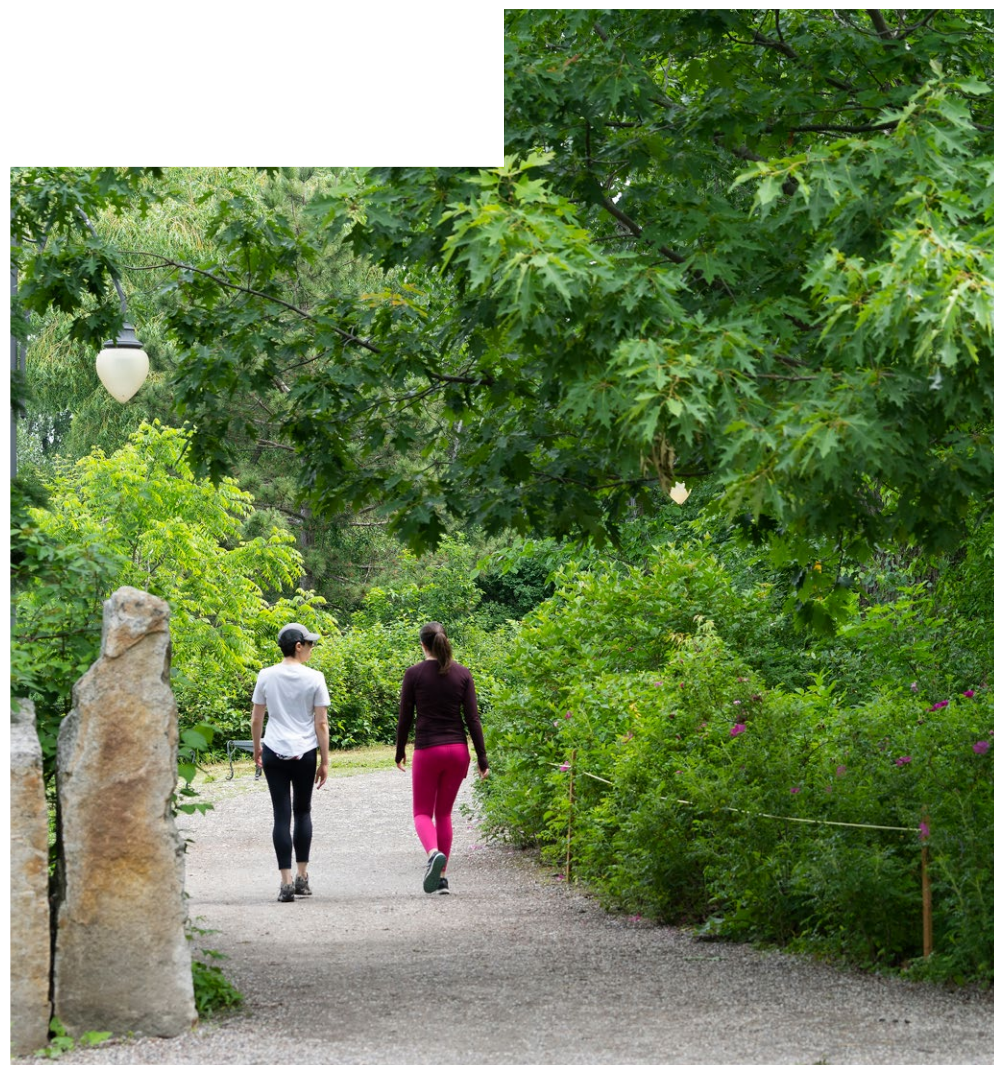


Fig. 14 Parc des Rapides



Fig. 15 Ruelle verte



Fig. 16 Parc des Rapides

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les changements climatiques impactent l'ensemble de la population et impliquent une multiplication de défis auxquels les arrondissements font face. La transition écologique s'impose comme une démarche qui s'opère rapidement et à toutes les échelles afin d'implanter, dès maintenant, des solutions qui réduisent l'empreinte écologique des villes. La transition écologique est le cheminement vers un modèle environnemental, économique et social respectant les limites des écosystèmes et qui réduit les gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques, en atténuer les impacts et favoriser l'adaptation du territoire et de la collectivité <sup>17</sup>.

Le PDPEV, en cohérence avec les différents plans stratégiques de la Ville de Montréal (Plan climat 2020-2030 <sup>6</sup>, Montréal 2030 <sup>18</sup>, Montréal zéro déchet 2020-2025 <sup>7</sup>, Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 <sup>11</sup>), s'inscrit dans cette démarche et dresse un état des lieux pour mieux appréhender les enjeux de l'arrondissement pour les années à venir. Les priorités suivantes guident ainsi les principes directeurs présentés dans le présent PDPEV :

- Réduction des gaz à effet de serre;
- Promotion de la nature en ville;
- Multiplication de la mobilité durable;
- Réduction des déchets.

Et en cohérence avec les engagements du Plan stratégique 2023-2030 de LaSalle <sup>12</sup> en matière de transition écologique, le PDPEV détaille les tendances et les résultats des différents critères de design contribuant à la transition écologique, notamment :

- Augmentation de la biodiversité des parcs;
- Réduction des îlots de chaleur en ville (p.25-45 du présent rapport);
- Connectivité des espaces verts et résilience urbaine;
- Sensibilisation à la gestion des eaux pluviales (p.26-45 du présent rapport);
- Promotion des modes de transports durables;
- Contribution à un meilleur bien-être et au développement d'une collectivité.



Fig. 17 Panneaux informatifs, parc Boivin



Fig. 19 Circuit actif et éducatif, parcs Parent et Félix-Leclerc



Fig. 18 Corridor écologique du grand Sud-Ouest



Fig. 20 Corridor écologique du grand Sud-Ouest

02

**PORTRAIT DE  
L'ARRONDISSEMENT**

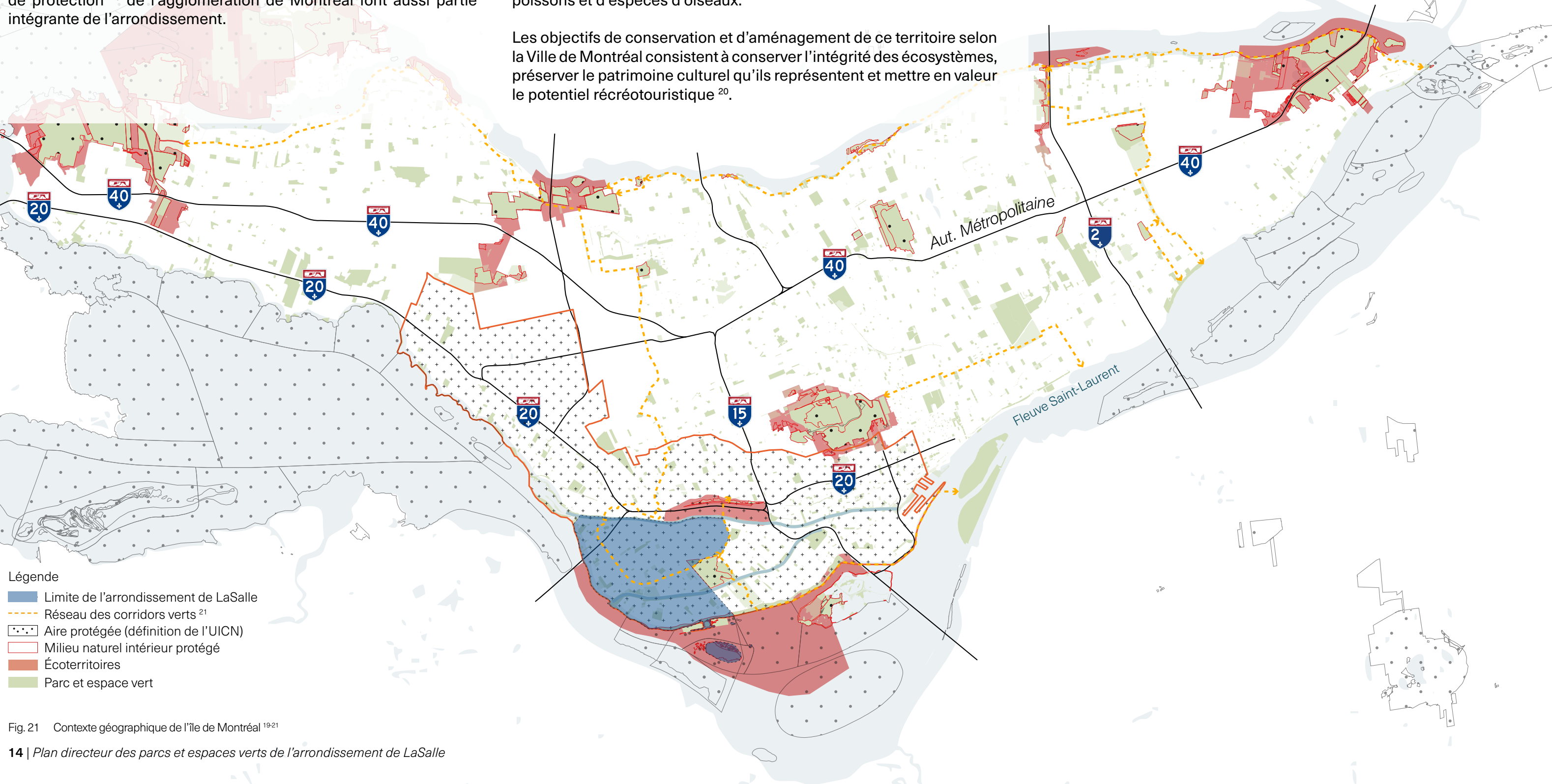


## CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Le fleuve Saint-Laurent représente un corridor bleu qui s'étend sur l'ensemble du territoire de la province. La portion du fleuve en contact direct avec l'arrondissement de LaSalle fait partie des aires protégées au Québec, identifiées au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Des milieux naturels intérieurs protégés ou en voie de protection <sup>19</sup> de l'agglomération de Montréal font aussi partie intégrante de l'arrondissement.

LaSalle est également un des arrondissements en contact direct avec l'écoterritoire des Rapides de Lachine, un des grands écoterritoires parmi les dix (10) existants sur l'île de Montréal. Ce dernier longe les rives de l'arrondissement et se prolonge jusqu'à l'île-aux-Chèvres, l'île-aux-Hérons et l'île-des-Sœurs. Ces îles sont par ailleurs devenues des sites de reproduction pour un très grand nombre d'espèces de poissons et d'espèces d'oiseaux.

Les objectifs de conservation et d'aménagement de ce territoire selon la Ville de Montréal consistent à conserver l'intégrité des écosystèmes, préserver le patrimoine culturel qu'ils représentent et mettre en valeur le potentiel récréotouristique <sup>20</sup>.



### Légende

- Limite de l'arrondissement de LaSalle
- Réseau des corridors verts <sup>21</sup>
- Aire protégée (définition de l'UICN)
- Milieu naturel intérieur protégé
- Écoterritoires
- Parc et espace vert

Fig. 21 Contexte géographique de l'île de Montréal <sup>19-21</sup>

## PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel. Cette définition exclut le patrimoine immatériel relatif à d'autres domaines culturels comme les festivals, les célébrations, etc. Elle inclut le patrimoine industriel et les peintures rupestres <sup>23</sup>.

Afin de transmettre et valoriser le patrimoine culturel dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement, les éléments caractéristiques sont repérés et servent à l'élaboration des critères de design.

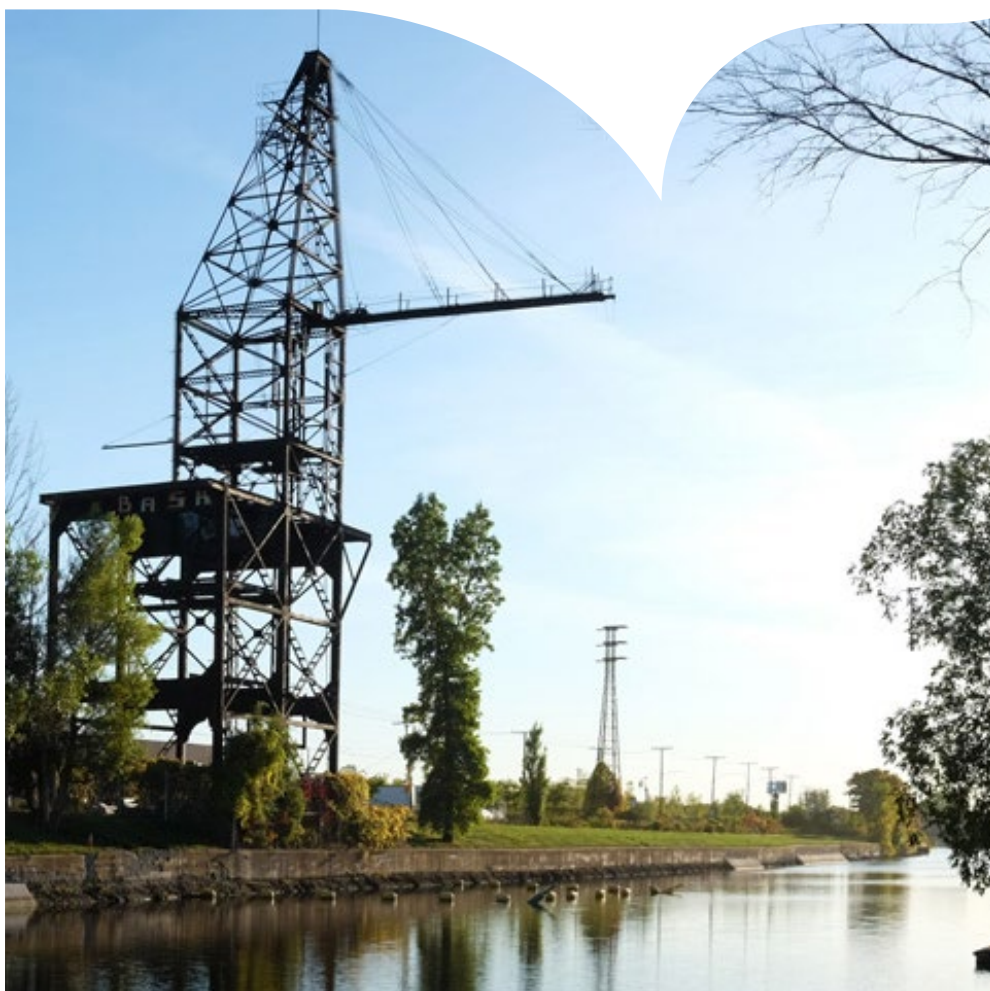


Fig. 22 Grue LaSalle-Coke, © Parcs Canada

### Parcours riverain

Tout au long du parcours riverain, on retrouve des parcs classés comme ayant une valeur intéressante ou exceptionnelle <sup>22</sup>. En revanche, c'est la quasi-totalité des rives qui sont classées comme secteur d'intérêt archéologique <sup>22</sup>. Les différentes îles, ainsi que le parc des Rapides, font également partie de ce secteur d'intérêt archéologique.

### Parcs et patrimoine

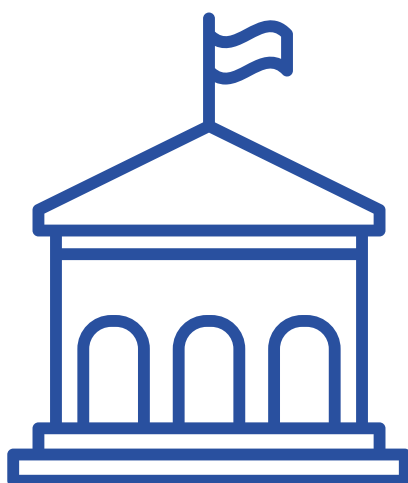
Le secteur A dénombre sept (7) parcs se situant dans un secteur de valeur exceptionnelle (Dollier-De-Casson, mairie d'arrondissement, Stinson, Dalmany, Mohawk, Highlands et riverain). De plus, certains de ces parcs (Dollier-De-Casson, mairie d'arrondissement, Stinson et Riverain) font également partie du secteur d'intérêt archéologique.

Le secteur B possède des ensembles industriels d'intérêts <sup>22</sup>. L'extrême ouest du secteur est composé de zones d'intérêt archéologique, cependant, aucun parc ne se trouve à proximité.

Le secteur C possède des secteurs à valeur patrimoniale intéressante<sup>1</sup>, dans lesquels le parc Hayward se trouve, ainsi que deux secteurs d'ensemble industriel d'intérêt. Aussi, le parc des Saints-Anges, circonscrit dans les limites du secteur d'intérêt archéologique, est défini comme étant un site patrimonial classé <sup>22</sup>, le seul de l'arrondissement.

Le secteur D ne présente aucune inscription patrimoniale.

Dans le secteur E, une partie du parc riverain (l'entrée du canal de l'Aqueduc) se situe dans un secteur de valeur exceptionnelle. Les parcs riverains, Lawrence, Lacharité ainsi qu'une partie du parc Raymond se situent dans un secteur à valeur intéressante <sup>22</sup>.



### Statuts patrimoniaux

Les statuts patrimoniaux accordés par les ministères fédéraux et provinciaux et par la Ville de Montréal s'appliquent à diverses catégories de biens culturels, parmi lesquels se retrouvent les suivants :

#### Statuts fédéraux

- ° Lieu historique national du Canal-de-Lachine, désignation patrimoniale fédérale.

#### Statuts provinciaux

- ° Le fleuve Saint-Laurent, lieu historique désigné en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- ° Le moulin Fleming, immeuble patrimonial classé et bien archéologique classé en vertu de la loi sur le patrimoine culturel du Québec;
- ° Le site archéologique du parc des Saints-Anges (BiFj-8), bien archéologique classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- ° L'ancien hôtel de ville de LaSalle, cité immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

#### Statuts municipaux

- ° Le secteur du canal de l'Aqueduc, identifié au grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal.



Fig. 23 Canal de l'Aqueduc

## PATRIMOINE CULTUREL

### Patrimoine archéologique

Trois (3) secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel sont cartographiés. Le secteur du canal de Lachine et la LaSalle-Coke incluent le site du LaSalle-Coke et le chemin Girouard. La zone côtière comprend la berge et les îles, le chemin du Bas-Lachine, le fort Cuillierier, la ferme et le moulin Fleming, ainsi que le poste militaire royal et le King's Post. Le dernier secteur à fort potentiel est le site du fort Rémy et du fief Milot.

Parmi les sites archéologiques à protéger et basé sur l'étude de l'évaluation du patrimoine de 2005, se retrouvent les lieux suivants <sup>22</sup> :

- Le moulin Fleming (parc Stinson);
- L'église des Saints-Anges de Lachine (parc des Saints-Anges);
- Le site du fort Cuillierier;
- L'île aux Hérons;
- L'île aux Chèvres;
- Le moulin à eau (parc des Rapides);
- Le boulevard LaSalle entre l'avenue Orchard et la 90<sup>e</sup> Avenue.

Parmi les sites archéologiques avec aucune protection requise, se retrouvent : Usine Shawinigan steel & Mill Supplies Inc., et Premier Canal de l'Aqueduc de Montréal.

La présence des Premières Nations est observée à travers les fouilles archéologiques de la berge et des îles. Des vestiges de campements préhistoriques ou des occupations européennes datant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont également présents <sup>22</sup>.

#### Légende

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| --- Limite de l'arrondissement de LaSalle      | — Parcours riverain               |
| — Limite des secteurs                          | — Secteur d'intérêt archéologique |
| ■ Ensemble industriel d'intérêt, non limitatif | ■ Immeuble patrimonial cité       |
| ■ Ensemble urbain d'intérêt                    | ■ Immeuble patrimonial classé     |
| ■ Secteur de valeur intéressante               | ■ Site patrimonial classé         |
| ■ Secteur de valeur exceptionnelle             |                                   |
| ■ Parc et espace vert                          |                                   |

0 500 1 000 m

Fig. 24 Composantes patrimoniales <sup>24-25</sup>

## PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel désigne les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, ainsi que les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique, dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté naturelle. Il comprend les aires naturelles protégées privées et publiques, les zoos, les aquariums et les jardins botaniques, les habitats naturels, les écosystèmes marins, les sanctuaires, les réserves, etc. <sup>23</sup>

La portion sud-est de l'arrondissement est bordée par différents milieux naturels, notamment le parc des Rapides. Ces milieux possèdent des aires de protection pour de nombreuses communautés d'oiseaux.



Fig. 25 Île aux Chèvres, © Martin Kéroack



- Légende
- Limite de l'arrondissement de LaSalle
  - Limite des secteurs
  - Grand parc protégé
  - Parc local en voie d'être protégé
  - Réserve naturelle reconnue
  - Aire de colonie d'oiseaux
  - Aire d'habitat d'espèces floristiques menacées
  - ⋮ Aire de refuge d'oiseaux migrateurs
  - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
  - Parc et espace vert

0 500 1 000 m

Fig. 26 Milieux naturels protégés et des aires protégées <sup>26-27</sup>

## LIMITES DE L'ARRONDISSEMENT

Le territoire de l'arrondissement de LaSalle se distingue par ses relations diverses avec l'eau. En effet, plus de 70 % de ces limites, en contact avec le fleuve et le Canal de Lachine, ajoutent à la compréhension de l'unicité des secteurs.

### Limite nord

La limite nord est principalement délimitée par le parc du Canal de Lachine. Cette limite côtoie l'arrondissement du Sud-Ouest, connecté par le boulevard Angrignon, ainsi que l'arrondissement de Lachine, connecté par l'avenue Dollard, la route 138 et le chemin du Musée.

### Limite sud

Le fleuve Saint-Laurent détermine la limite sud, entièrement longée du parcours scénique qu'offre le boulevard LaSalle avec les parcs riverains en avant-scène. Accessible depuis la route 138, le pont Honoré-Mercier traverse le fleuve vers Kahnawake. De ce côté, le pont ferroviaire Saint-Laurent traverse aussi le fleuve depuis l'arrondissement.








### Limite est

Du parc du Canal de Lachine au parc riverain, la limite est, longe aussi les parcs Ignace-Bourget et Angrignon de l'arrondissement voisin. Elle borde deux arrondissements, soit le Sud-Ouest et Verdun. Cette limite est traversée par la rue Saint-Patrick, les boulevards Newman, Angrignon et De La Vérendrye. Du côté de Verdun, la limite est traversée par les boulevards Champlain et LaSalle, ainsi que par les rues Ouimet et Churchill.

### Limite ouest

La limite ouest est marquée par le chemin du Musée et côtoie l'arrondissement de Lachine. Dans la continuité du boulevard LaSalle, elle traverse le parc du Canal de Lachine et connecte au parc René-Lévesque de l'arrondissement voisin.

#### Légende

-  Limite de l'arrondissement de LaSalle
-  Limite des secteurs
-  Limite nord
-  Limite sud
-  Limite est
-  Limite ouest
-  Parc et espace vert

0 500 1 000 m

Fig. 27 Typologies des limites



## MOBILITÉ

L'arrondissement de LaSalle bénéficie d'un réseau de transport diversifié - navigable, ferroviaire, routier, cyclable, piétonnier et en commun - qui contribue à relier les parcs et espaces verts à l'ensemble du territoire et faciliter leurs accès à la population. Des infrastructures urbaines clés, comme les boulevards LaSalle, Bishop-Power, la passerelle Lapierre et l'avenue Dollard assurent des liens efficaces entre le nord et le sud de l'arrondissement, tandis que le fleuve Saint-Laurent, les canaux de Lachine et de l'Aqueduc offrent un accès privilégié à des activités nautiques et de plein air.

Le transport collectif dessert les pôles importants de l'arrondissement et se renforce grâce à des initiatives récentes comme le service express 496. La gare participe à la connectivité globale au réseau de transport collectif de l'arrondissement et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le réseau cyclable, renforcé par le réseau régional, la Route verte et les pistes longeant les berges et les canaux, favorise une mobilité active, soutenue par l'implantation croissante de stations BIXI.

Les dessertes du train de banlieue et du réseau cyclable offrent un service de base à la population. Ces derniers mériteraient d'être bonifiés afin d'améliorer la mobilité active sur le territoire de l'arrondissement.

Le réseau piétonnier dense, avec des trottoirs sur la quasi-totalité des rues, permet des déplacements sécuritaires, même dans les zones industrielles.



Fig. 28 Piste cyclable du Canal de l'Aqueduc



### Légende

- Limite de l'arrondissement de LaSalle
- Limite des secteurs
- - - Route verte
- - - Réseau régional sur piste cyclable asphaltée
- - - Piste cyclable et sentier polyvalent
- Passage pour mobilité active uniquement
- Passage pour véhicule et mobilité active
- Passage pour véhicule uniquement
- Gare ferroviaire
- Terminus de bus
- Parc et espace vert

0 500 1 000 m

Fig. 29 Mobilité

## AFFECTATION DU SOL ET VOCATION DU TERRITOIRE

L'affectation du sol met en lumière la diversité des vocations des différents secteurs de l'arrondissement de LaSalle.

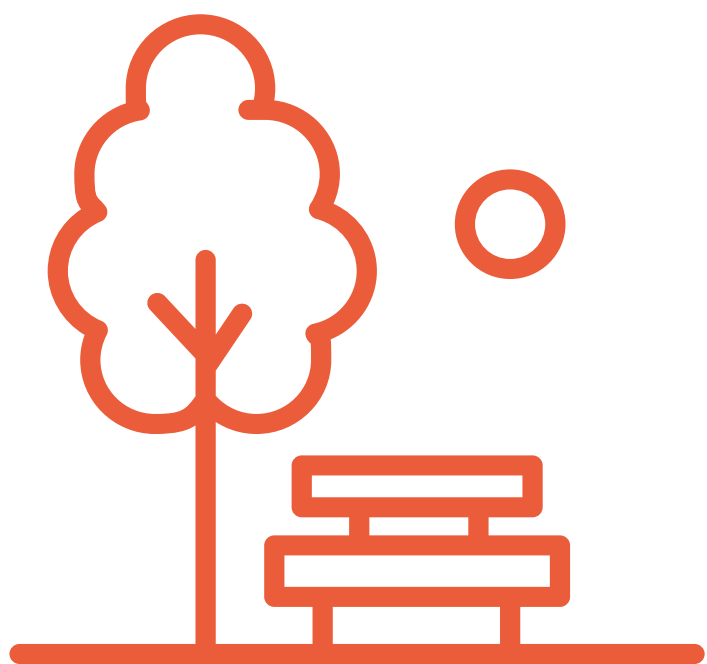
**Le secteur A** se distingue par sa prédominance résidentielle, tout en accueillant un pôle d'activités émergent au nord, à proximité du canal de Lachine et du fleuve, qui renforce son attrait.

**Le secteur B** est un important pôle d'emploi, combinant zones industrielles, grands centres commerciaux et paysages industriels distinctifs, notamment le long de la rue Saint-Patrick.

**Le secteur C**, majoritairement résidentiel, profite d'un accès privilégié au fleuve et à de vastes parcs riverains.

**Le secteur D**, au cœur de l'arrondissement, présente la plus grande mixité d'usages, allant des zones résidentielles et mixtes aux espaces de conservation, avec la présence notable du parc Angrignon à proximité.

**Le secteur E**, à vocation principalement résidentielle, est bordé de grands espaces verts et de parcs riverains, renforçant sa qualité de vie, avec une connexion à l'arrondissement de Verdun à l'ouest.



## CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Le contexte sociodémographique brosse un portrait exhaustif des usager(ère)s afin de valider la programmation des parcs tout en considérant l'âge de la population. L'ensemble des données illustrées dans cette section sont issues du recensement de la population de 2021, catalogue de Statistique Canada.

	Arrondissement de LaSalle	Ville de Montréal	Province du Québec
	Variation entre 2001 et 2021	Variation entre 2001 et 2021	Variation entre 2001 et 2021
0 à 4 ans	11,2%	6,3%	10,8%
5 à 9 ans	11,1%	9,0%	4,0%
<b>10 à 14 ans</b>	<b>14,2%</b>	<b>12,9%</b>	<b>5,7%</b>
15 à 19 ans	0,9%	-0,9%	-8,2%
<b>20 à 24 ans</b>	<b>14,1%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-10,7%</b>
25 à 44 ans	-0,4%	9,2%	-3,0%
45 à 64 ans	9,2%	14,6%	20,7%
<b>65 ans et plus</b>	<b>40,0%</b>	<b>23,5%</b>	<b>81,9%</b>
Total	11,6%	11,3%	15,0%

Fig. 32 Croissance de la population par groupe d'âge entre 2001 et 2021

	Arrondissement de LaSalle	
	Population (en nb.)	Proportion (en %)
0 à 4 ans	4 160	5,1%
5 à 9 ans	4 540	5,5%
10 à 14 ans	4 235	5,1%
15 à 19 ans	4 115	5,0%
20 à 24 ans	5 330	6,5%
<b>25 à 44 ans</b>	<b>22 225</b>	<b>27,0%</b>
<b>45 à 64 ans</b>	<b>20 960</b>	<b>25,5%</b>
<b>65 ans et plus</b>	<b>16 670</b>	<b>20,3%</b>
Total	82 235	100%

Fig. 33 Distribution de la population par groupe d'âge en 2021

### Croissance de la population par groupe d'âge

La figure 30 illustre la croissance de la population sur une période de 20 ans. Malgré une croissance générale, certains groupes d'âge ont diminué, tandis que d'autres ont fortement augmenté. **Ces évolutions reflètent le phénomène de vieillissement de la population. Le groupe d'âge des 65 ans et plus connaît la plus forte croissance. Initialement mesurée à 25,6 % en 2016, elle a largement augmenté et atteint une hausse de 40 % en seulement cinq (5) ans. L'accroissement du nombre de personnes de 65 ans et plus dans l'arrondissement est moins fort que celui dans la province (81,9 %).**

Le second groupe ayant connu la plus forte croissance à LaSalle, avec **14,2 % d'augmentation, est le groupe des 10 à 14 ans.** Cela diffère du recensement de l'année 2016 où le groupe des 0-4 ans avait connu une des plus fortes croissances. Dans le reste de la province, ce sont les 45 à 64 ans qui arrivent au second rang avec une croissance de 20,7 % entre 2001 et 2021. Même si le tableau indique une régression pour le groupe entre 20 et 24 ans dans la Ville de Montréal et la province, il garde aussi une croissance importante dans l'arrondissement.

### Pyramide des âges pour l'arrondissement en 202

L'âge médian de l'arrondissement s'élève à **41,6 ans et est supérieur à celui de la Ville de Montréal ou encore de l'agglomération**, dont l'âge médian se trouve respectivement à 38,8 ans et 39,6 ans. Ainsi, la population est légèrement plus âgée dans le territoire de LaSalle. La distribution des âges est quant à elle relativement uniforme après 25 ans. En revanche, en comparaison avec le recensement de 2016, on remarque une hausse de population dans la tranche 25 à 29 ans.

La proportion de la tranche d'âge des 0 à 19 ans est similaire pour l'arrondissement de LaSalle, la Ville de Montréal et la province. À l'inverse, les chiffres indiquent que la proportion des plus de 20 ans varie.

**L'arrondissement est un territoire attractif pour les familles. Il en dénombre 21 140 en 2021.** De plus, 35 770 ménages sont présents avec un taux de 2,2 personnes par ménage, similaire à celui de la Ville de Montréal (2,1 personnes par ménage).



Fig. 31 L'île au volcan, © Castor et pollux

## CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

### Croissance démographique au sein de l'arrondissement entre 2001 et 2021

Dans une période de 20 ans, l'arrondissement de LaSalle a connu une augmentation de sa population légèrement supérieure à celle de la Ville de Montréal et de l'Agglomération de Montréal. Entre 2016 et 2021, la variation a été plus forte comparativement à la Ville de Montréal et l'Agglomération. La croissance enregistrée pour LaSalle durant cette période est de 7,1 %, soit 3,7 % de plus que la Ville de Montréal, 3,9 % de plus que l'agglomération et de 3 % de plus que la province.

### Contexte sociodémographique des secteurs d'études en 2021

Les données de la population en 2021 reflètent que le secteur D, est celui qui accueille le plus grand nombre de personnes. La population de ce secteur représente plus de 30 % de la population de l'arrondissement avec 25 140 personnes. La majorité de cette population se trouve dans la tranche d'âge des 25 à 44 ans. Le secteur D a connu une forte augmentation de la population qui pourrait justifier l'augmentation générale de la population dans l'arrondissement entre 2001 et 2021 (de 11,6 %). Les secteurs A, C et E ont connu une faible croissance dans la même période. En comparaison avec le recensement de 2001, en 2021, le secteur C et E ont une population vieillissante plus importante avec des taux respectifs à 26,3 % et à 26,8% pour la tranche d'âge des 45 à 64 ans, devenus tous deux majoritaires dans ces secteurs. Le secteur B a quant à lui connu une baisse de sa population.

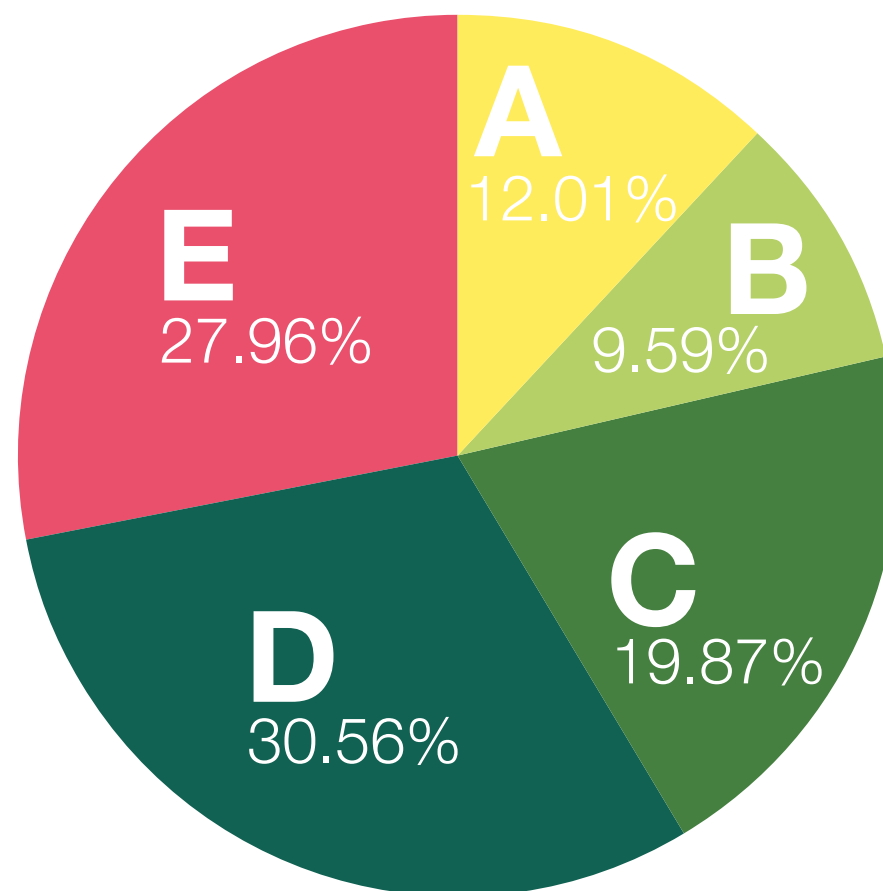


Fig. 35 Répartition de la population dans les différents secteurs en 2021

Se référer à la carte à la **page 20** afin d'identifier les secteurs

**Fig. 30:** Affectation du sol



	Variation entre 2001 et 2021	Variation entre 2016 et 2021
Arrondissement de LaSalle	11,6%	7,1%
Ville de Montréal	11,3%	3,4%
Agglomération de Montréal	10,6%	3,2%
Province du Québec	15,0%	4,1%

Fig. 34 Croissance de la population entre 2001 et 2021

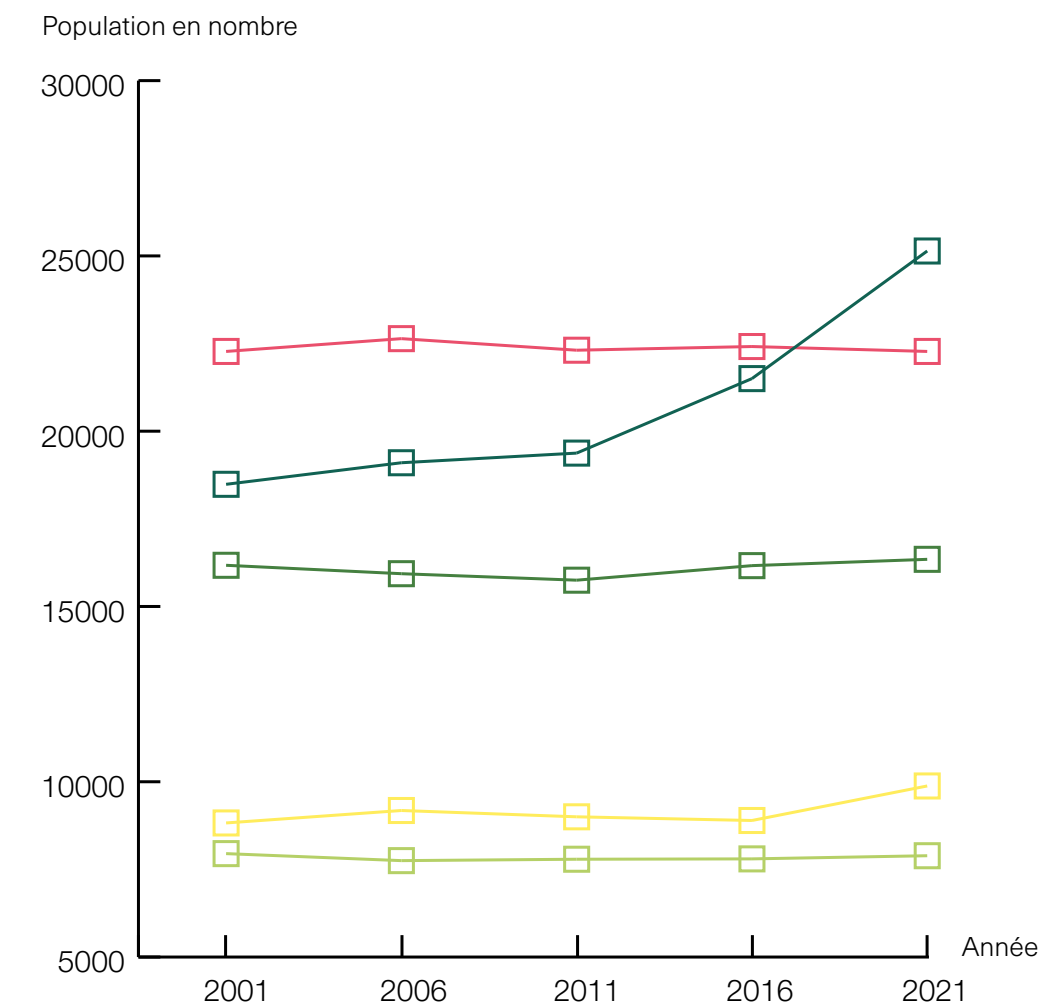


Fig. 36 Croissance de la population dans chacun des secteurs de l'arrondissement

## INDICE D'ÉQUITÉ DES MILIEUX DE VIE

L'indice d'équité des milieux de vie est un indice territorial qui identifie les secteurs présentant des vulnérabilités urbaines. Cette cartographie permet de prioriser les interventions prévues dans le plan d'action. À l'échelle de l'arrondissement, **près de 35 % de la population vit dans des secteurs considérés comme vulnérables ou très vulnérables selon différentes typologies de vulnérabilités.**

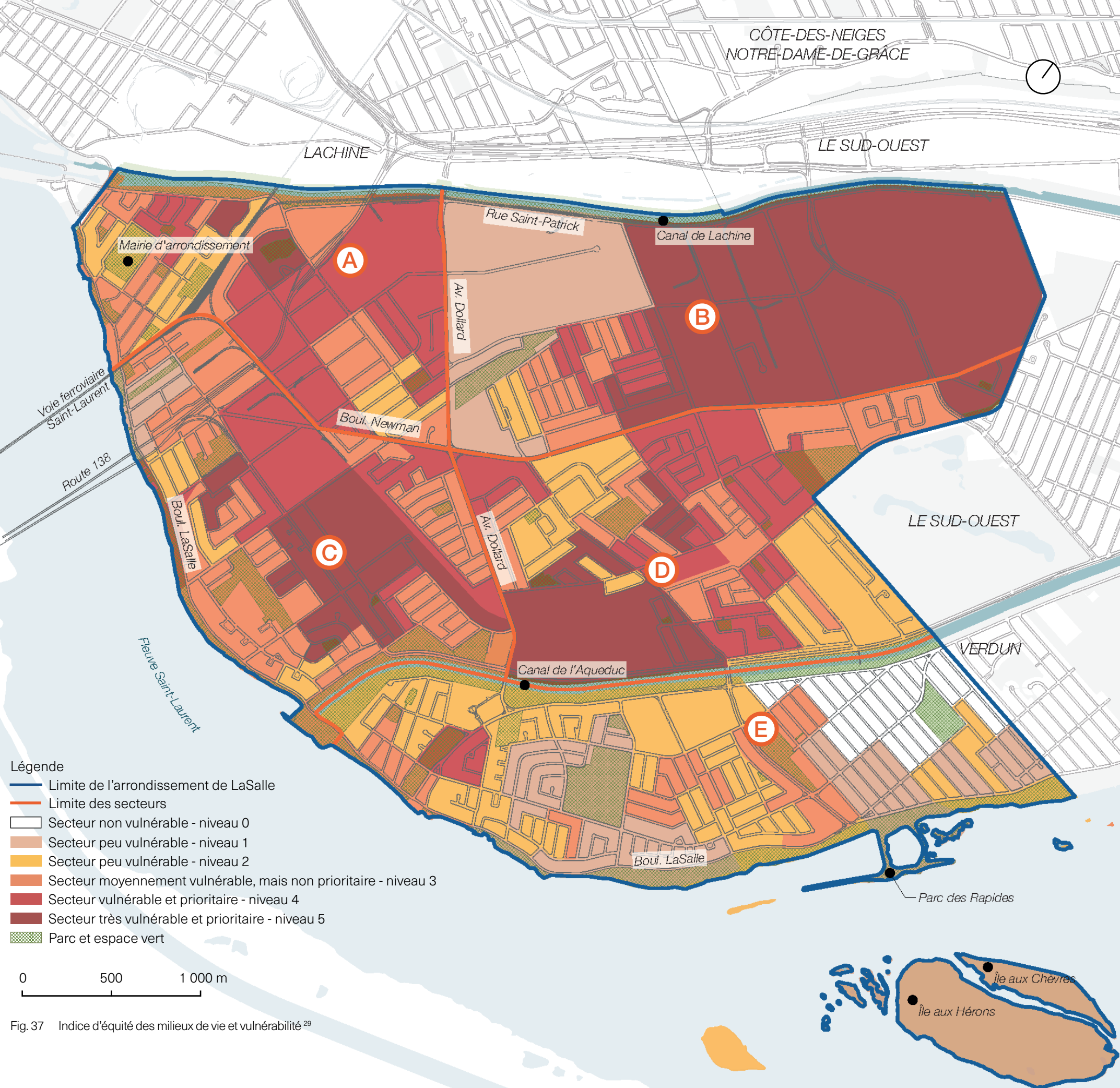
**La répartition de ces 35 % est toutefois inégale.** Le secteur E ne compte aucun secteur classé comme très vulnérable et très peu de secteurs vulnérables. En revanche, les secteurs A, B, C et D présentent de nombreuses vulnérabilités. **La typologie la plus fréquente sur le territoire est la vulnérabilité sociale.** D'autres formes de vulnérabilité sont également présentes à LaSalle (annexe I), notamment dans les domaines culturel, sportif et de loisirs, ainsi que sur les plans environnemental et des ressources de proximité<sup>29</sup>. La vulnérabilité économique est moins marquée, représentant 16 % des vulnérabilités répertoriées.

Finalement, les secteurs identifiés comme étant très vulnérables sont des secteurs industriels, où très peu de personnes résident.

**Secteur A :** les parcs existants offrent une opportunité de réduire la vulnérabilité culturelle - sportive - loisir et la vulnérabilité sociale notamment dans la programmation proposée.

**Secteur B :** le besoin de développer de nouveaux parcs est très important. La proposition d'aménagements qui favorisent la réduction des vulnérabilités environnementale et sociale est à prioriser.

**Secteur C et D :** les parcs présents représentent des opportunités d'action pour réduire la vulnérabilité culturelle - sportive - loisir, la vulnérabilité sociale et la vulnérabilité environnementale.



## ÎLOTS DE CHALEUR

Les îlots de chaleur, définis comme des élévations localisées des températures, représentent un critère distinct de vulnérabilité, évalué séparément de l'indice d'équité des milieux de vie pour les besoins de priorisation du plan d'action. Cette approche tient compte du fait que la présence de parcs et d'espaces verts dans un quartier influence directement cette évaluation.

Entre 2016 et 2019, les îlots de chaleur se sont peu intensifiés. Bien que plusieurs zones rouges se soient étendues, leur répartition demeure globalement similaire à celle observée en 2016. Par ailleurs, les îlots de fraîcheur ont généralement **diminué**, certaines zones affichant des températures parfois plus froides que la moyenne.

Entre 2019 et 2020, de nouveaux îlots de chaleur sont apparus, entraînant une hausse généralisée des températures sur le territoire de l'arrondissement. Certains secteurs initialement classés comme îlots de fraîcheur ou ayant des températures proches de la moyenne en 2019 présentent désormais des températures supérieures à la moyenne en 2020.

L'augmentation des températures la plus marquée s'observe entre 2020 et 2023. Les surfaces des îlots de chaleur se sont considérablement étendues, en particulier dans le secteur nord. La majorité des secteurs où la température était simplement supérieure à la moyenne est désormais reconnue comme un îlot de chaleur.



Fig. 38 Parc Félix-Leclerc, 2024



## RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Les ouvrages de rétention des eaux pluviales permettent une meilleure infiltration de l'eau dans le sol, réduisant ainsi la pression sur les infrastructures urbaines et diminuant les risques de débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et les milieux naturels. En cohérence avec les principes de la transition écologique, ces aménagements favorisent la valorisation et la pérennisation des espaces de collecte des eaux pluviales dans les parcs et espaces verts, afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux liés à la gestion des pluies et à la protection du réseau public.

L'étude des zones de rétention existantes met en évidence les parcs et espaces verts où l'accumulation des eaux est déjà présente et/ou possible.

La carte ci-contre illustre les nombreux espaces présentant des points d'accumulation et d'infiltration d'eau. **Les secteurs B et D concentrent la majorité de ces zones.**

Plusieurs parcs, identifiés en orange sur la carte ci-contre, **présentent un fort potentiel pour l'augmentation des surfaces de rétention** dans l'arrondissement et devraient ainsi être prioritaires pour de futurs aménagements favorisant la gestion des eaux pluviales.



Fig. 40 Parc de Taishan, 2024



03

**PORTRAIT DES PARCS ET  
ESPACES VERTS**



## NORMES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES AU PDPEV

Afin de rendre compte des objectifs normatifs et ainsi de définir si la superficie des parcs et le nombre d'équipements présents dans l'arrondissement sont suffisamment nombreux pour la population, le PDPEV applique la norme ci-dessous :

- ° Norme du MCRSFD - ministry of Culture and Recreation Sports and Fitness Division - 2013 - Ontario.

Une analyse comparative à été effectuée comparant les ratios des normes québécoises et américaines suivantes :

- ° Norme du MLCP - ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche - 1989 Québec;
- ° Norme du NRPA - National Recreation and Park Association - 1995 États-Unis.

Depuis la publication des normes du MLCP, les tendances ont changé au Québec. De plus, les recommandations émises par la NRPA sont appliquées à la pratique américaine. Pour les besoins des analyses quantitatives concernant le nombre de parcs et le nombre d'équipements, la norme ontarienne est privilégiée. Celle-ci correspond davantage à la réalité géographique et à la pratique sportive de l'arrondissement que la norme américaine. L'ensemble des ratios présentés sont calculés à partir des données sur la population de LaSalle en 2023, relevée par l'Institut de la statistique du Québec (90 975 habitant-es).

### Objectif normatif de parcs

Selon les normes américaines et ontariennes, un objectif moyen de 2,5 ha. de parcs / 1 000 habitant(e)s doit être visé. LaSalle possède un ratio de 2,1 ha. / 1 000 habitant(e)s. En considérant les parcs adjacents à l'arrondissement, ce ratio s'élève à 3,2 ha. / 1 000 habitant(e)s.

Aux 184,7 ha. de parcs, espaces verts et cours d'école répartis actuellement sur le territoire, peuvent s'ajouter les 61,9 ha. d'îles. Bien que n'étant pas accessibles à des fins récréatives, ces derniers sont d'importants milieux contribuant à l'augmentation de la biodiversité de l'arrondissement.

Le territoire de LaSalle est amené à se développer et à se densifier au cours des quinze (15) prochaines années. La projection sociodémographique illustre **une augmentation du nombre de logements résidentiels et d'habitant(e)s** dans plusieurs secteurs de l'arrondissement, notamment celui de LaS-O et de Newman. Ainsi, l'arrondissement devra poursuivre ses efforts pour aménager de nouveaux parcs.

	Ratio ha. / 1000 hab.	Superficie
<b>Norme à atteindre</b>	<b>2.5</b>	<b>227,4 ha</b>
Parcs + espaces interstitiels + écoles	2.1	184.7 ha
<b>Parcs + espaces interstitiels + écoles + parcs adjacents</b>	<b>3.2</b>	<b>296.82 ha</b>

Fig. 42 Superficiés de parcs selon les ratios applicables, 2025

	Ratio ha. / 1000 hab.
<b>Ville de Montréal</b>	<b>2.4</b>
Le Plateau-Mont-Royal	0.7
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1.4
Verdun	1.9
Ahunatic-Cartierville	3.2

Fig. 43 Comparaison des ratios de parcs par arrondissement, Ville de Montréal, Plan directeur du sport et du plein air urbains - 2018

### Objectif normatif des équipements

La norme ontarienne propose des ratios théoriques sur la quantité d'équipements sportifs en relation avec la population d'un territoire, en se basant sur le seuil maximal de population qu'un équipement peut desservir. Cet exercice théorique, identifiant les besoins de la population en termes d'équipements, permet de constater une carence dans l'arrondissement de LaSalle. Certains équipements ne comportent pas de ratios définis, notamment le hockey sur terrain synthétique, parc de planche à roulettes (*skatepark*), parcours en boucle fermée pour vélos (*pumptrack*), planche à cru (*snowskate*), les équipements d'hiver et pistes d'athlétisme.








## TYPOLOGIE




Dans le cadre du présent PDPEV, treize typologies de parcs ont été définies afin de structurer de manière cohérente le réseau de parcs et d'espaces verts existants. Établies en fonction du rôle, de la programmation et la localisation, ces typologies constituent un outil essentiel pour guider l'élaboration d'un inventaire détaillé des parcs.

La superficie des parcs vient s'ajouter à cette classification comme un critère complémentaire qui affine l'arbitrage. Toutefois, la capacité du parc à répondre aux rôles et à la programmation définie par typologie justifie prioritairement son classement.

Les typologies permettent ainsi d'établir des critères de design précis et de définir une stratégie d'intervention adaptée, qui inclut la priorisation des actions et le phasage des projets. Les typologies serviront à déterminer la localisation des besoins intégrés entre autres aux espaces verts interstitiels, aux parcs-écoles ou encore aux programmes de développements résidentiels.

Typologie	Rôles	Taille du parc
<b>Corridor vert</b> 	<b>Parcours récréatif piéton(ne) et cycliste</b> dont le fil conducteur est le verdissement.	Pas de superficie minimale
<b>Parc riverain</b> 	Parc caractérisé principalement par son emplacement le long d'un cours d'eau, à <b>proximité du fleuve.</b>	Pas de superficie minimale
<b>Parc municipal</b> 	<b>Parc d'envergure</b> où le <b>cadre paysagé et patrimonial</b> est important. Il peut comporter un <b>espace naturel</b> . Le parc municipal offre également des équipements et des aménagements, certains spécialisés, d'autres polyvalents, qui offre la <b>pratique d'une grande variété d'activités</b> : sports, activités de plein air, expression culturelle, fêtes familiales.	Superficie de plus de 50 000 m <sup>2</sup>
<b>Parc de quartier</b> 	<b>Destiné en priorité aux habitant(e)s du quartier à proximité du parc.</b> Il favorise la <b>détente et la marche.</b> Il est aussi pourvu d'équipements sportifs, récréatifs et sanitaires.	Superficie de plus de 15 000 m <sup>2</sup> à 50 000 m <sup>2</sup>
<b>Parc de voisinage</b> 	Parc <b>destiné aux personnes habitant à proximité immédiate du parc.</b> Il est <b>accessible à distance de marche.</b> Il favorise les rencontres de voisinage et les loisirs non structurés, reflétant, dans la majorité des cas, les caractéristiques de la population voisine.	Superficie entre 3000 m <sup>2</sup> et 15 000 m <sup>2</sup>

Typologie	Rôles	Taille du parc
<b>Parc de détente</b> 	<b>Terrain non programmé</b> qui a comme vocation principale la détente. Il peut également héberger des infrastructures fonctionnelles.	Superficie inférieure à 3 000 m <sup>2</sup>
<b>Boisé</b> 	<b>Terrain composé des trois strates végétales principales</b> : arborée, arbustive et herbacée. Non aménagé, avec des chemins de désir potentiels qui le traverse.	Pas de superficie minimale
<b>Parc à chiens</b> 	Espace public spécialement <b>aménagé pour les chiens.</b>	Pas de superficie minimale
<b>Place publique</b> 	Espace public dédié à <b>la rencontre, la détente, et l'animation urbaine.</b> Souvent découvert, plus ou moins vaste, entouré de constructions, sur lequel débouchent ou traversent une ou plusieurs voies de communication. Sa vocation vise principalement le <b>rassemblement.</b>	Superficie de 300 m <sup>2</sup> à 1 000 m <sup>2</sup>
<b>Esplanade</b> 	Espace urbain <b>non bâti, plat et découvert,</b> souvent accompagné d'œuvres d'art, servant de promenade, de lieu de rassemblement, mais principalement à <b>mettre en valeur un monument, bâtiment ou autre.</b>	Superficie de 300 m <sup>2</sup> à 1 000 m <sup>2</sup>

Typologie	Rôles	Taille du parc
<b>Jardin communautaire</b> 	Terrain clos, destiné à la <b>culture potagère, fruitière et d'agrément,</b> situé en milieu urbain, et composé de parcelles individuelles allouées à des particuliers ou à des familles. Il constitue un espace commun <b>géré de façon collective.</b>	Pas de superficie minimale
<b>Parc linéaire</b> 	<b>Parc étendu en longueur, de largeur restreinte</b> par des composantes anthropiques ou des limites. Il est principalement <b>destiné à la déambulation et la circulation des piéton(ne)s ou des cyclistes.</b>	Superficie de 5000 m <sup>2</sup> à 18 000 m <sup>2</sup>
<b>Ruelle verte</b> 	Ruelle où les <b>riverains se mobilisent,</b> avec l'aide d'un organisme porteur du programme Éco-quartier et/ou d'un arrondissement et/ou d'autres partenaires, pour <b>verdir, créer, animer des espaces propices à la rencontre, à la culture potagère.</b>	Pas de superficie minimale

# INVENTAIRE

Secteur	N°	Nom du parc	Superficie
A	1	Parc Stinson	4 897
	2	Parc Ménard	16 047
	3	Parc Dollier-De Casson	4 683
	4	Parc de la mairie d'arrondissement	22 842
	5	Parc Jeannotte	9 592
	6	Parc Mohawk	20 222
	7	Parc Dalmany	3 727
	8	Park Highlands	5 367
	9	Parc Marroni	3 055
	10	Parc Martineau	1 874
		Espaces verts interstitiels	37 785

Secteur	N°	Nom du parc	Superficie
B	11	Parc Lefebvre	58 423

Secteur	N°	Nom du parc	Superficie
C	12	Parc Cavalier-De LaSalle	55 125
	13	Parc des Saints-Anges	3 939
	14	Parc de l'Aquaciel	1 850
	15	Parc Félix-Leclerc	25 800
	16	Parc Hayward	24 992
	17	Parc Parent	11 676
	18	Parc Boivin	4 058
	19	Parc J.O.R.-Leduc	4 897
	20	Parc Louis-Marie-Gagnon	530
	21	Parc Maher	1 820
	22	Jardin Charles-Nagy	19 101
		Espaces verts interstitiels	3 541



Légende

- Limite de l'arrondissement de LaSalle
- Limite des secteurs
- Parc riverain
- Parc municipal
- Parc de quartier
- Parc de voisinage
- Parc de détente
- Parc linéaire
- Parc à chiens
- Boisé
- Jardin communautaire
- Ruelle verte
- Espace vert interstitiel

0 500 1 000 m

Fig. 44 Typologies des parcs et espaces verts existants

# INVENTAIRE

Secteur	N°	Nom du parc	Superficie	
D	23	Parc du Bois-des-Caryers	72 572	
	24	Promenade Lionel-Boyer	7 015	
	25	Parc Albert-Perras	2 663	
	26	Parc Christophe-Colomb	4 356	
	27	Parc de Taishan	3 025	
	28	Parc G.-Melatti	2 705	
	29	Parc J.D.-Ducharme	7 627	
	30	Parc Père-Marquette	1 593	
	31	Parc Thais-Lacoste	1 876	
	32	Parc Leta-Graydon	4 717	
	33	Parc Ouellette	34 099	
	34	Placette Santa Lucia Del Mela	430	
	35	Parc Frederick-Mackenzie	1 674	
			Espaces verts interstitiels	34 728

Secteur	N°	Nom du parc	Superficie	
E	36	Parc Riverside	119 847	
	37	Parc des Rapides	286 049	
	38	Parc Lacharité	17 965	
	39	Parc Leroux	44 969	
	40	Parc Raymond	30 565	
	41	Parc Gérard-Poirier	1 097	
	42	Parc Hébert	3 509	
	43	Parc Lawrence	4 932	
	44	Parc Paul-Seguin	5 837	
	45	Jardins communautaires des Rapides	17 668	
	46	Ruelle verte de Broadway	202	
			Espaces verts interstitiels	5 463

Secteur	N°	Nom du parc	Superficie
A-B-C-D-E	47	Parc du Canal de l'Aqueduc	241 916
	48	Parc du Canal de Lachine	136 316
	49	Parc riverain de LaSalle	131 979



Légende

- Limite de l'arrondissement de LaSalle
- Limite des secteurs
- Parc riverain
- Parc municipal
- Parc de quartier
- Parc de voisinage
- Parc de détente
- Parc linéaire
- Parc à chiens
- Boisé
- Jardin communautaire
- Ruelle verte
- Espace vert interstitiel

0 500 1 000 m

Fig. 45 Typologies des parcs et espaces verts existants

## DESSERTE

L'arrondissement de LaSalle possède 49 parcs dont les dessertes s'étendent sur l'ensemble du territoire. Les différentes typologies de parc constituent un réseau qui offre des services récréatifs, sportifs ou encore de détente à toute la population. Les dessertes des corridors verts, places publiques ou encore des esplanades ne sont pas illustrées ci-contre, n'étant pas encore présentes sur le territoire de l'arrondissement lors de la publication de ce rapport.

En 2018, les recommandations du PDPEV étaient basées sur la méthode des rayons de dessertes des parcs calculés selon leur typologie. Les dessertes étaient représentées par un cercle centré sur le parc étudié (fig. 45), avec un rayon illustrant la distance de marche déterminée. Le choix d'utiliser la méthode du bassin de desserte dans le PDPEV 2025 (fig. 46) rapproche les analyses des réalités de distances de marche selon le tissu urbain propre à l'arrondissement. Cette méthodologie est utilisée dans différents plans directeurs, notamment celui de la Ville de Laval de 2020. En plus de définir un rayon de proximité, cette méthode prend en considération les voies parcourues à travers les trames de rues, et ceci afin de considérer l'accessibilité réelle des parcs. Pour chaque typologie de parc, un facteur de marche est défini, selon une distance déterminant l'étendue du bassin de desserte associée (fig. 47). En suivant cette logique, tous les points d'accès du parc analysé ont été identifiés et le facteur de marche a été appliqué à chacun de ces points (fig. 46).

La cartographie de l'accessibilité réelle des parcs fait ressortir de grands constats pour chacune des typologies de parcs. Ces constats alimentent les prises de décisions concernant les typologies de parcs à proposer lors de la création des futurs parcs et espaces verts de l'arrondissement.

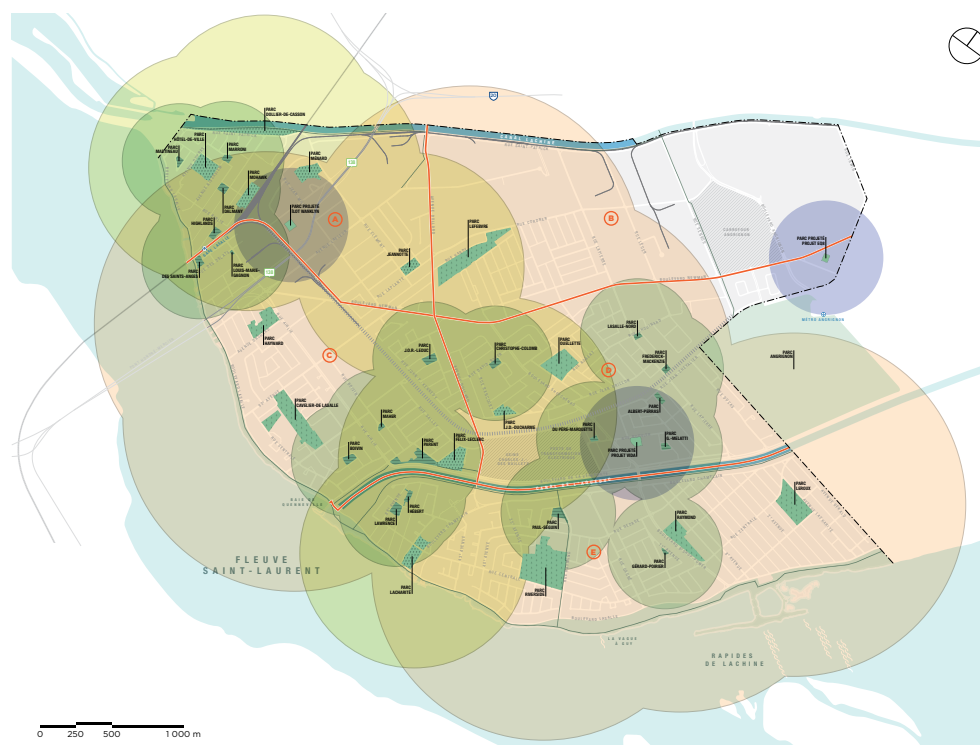


Fig. 46 Dessertes - © PDPEV 2018



Fig. 47 Modèle théorique du bassin de desserte - PDPEV 2025

Typologie de parc	Facteur de marche et bassin de desserte
Corridor vert *	Arrondissement
Parc linéaire	Arrondissement
Parc riverain	Arrondissement
Jardin communautaire	Arrondissement
Boisé	Arrondissement
Parc municipal	1200 m
Parc à chiens	1200 m
Parc de quartier	800 m
Place publique *	500 m
Esplanade *	500 m
Parc voisinage	400 m
Ruelle verte	400 m
Parc de détente	200 m

\* Typologie de parc non-présente sur le territoire de l'arrondissement en 2025.

Fig. 48 Facteurs de marche et des bassins de desserte par typologie de parc.

Pour résumer l'analyse des dessertes, voici les constats relevés:

- Les parcs linéaires et riverains couvrent la majorité de la superficie de l'arrondissement.
- Les parcs municipaux couvrent la plupart des secteurs A et C. Les secteurs B, D et E sont desservis principalement par le parc Angrignon de l'arrondissement Sud-Ouest.
- Les parcs à chiens sont présents dans les secteurs A, D et E. Les secteurs B et C sont les plus éloignés de ces espaces.
- Les parcs de quartier sont nombreux dans l'arrondissement. Le secteur B est en déficit par rapport aux autres secteurs.
- Les parcs de voisinage sont inégalement répartis. Le secteur B ne possède aucun parc de voisinage. Les secteurs A et E sont également en déficit.
- Une ruelle verte est présente dans le secteur E seulement.
- Les parcs de détente sont présents dans le secteur D seulement.

## CANOPÉE

L'étude de l'étendue de la canopée définit un seuil minimal de surface de canopée à atteindre pour chacune des typologies et détermine les parcs dont la densification est prioritaire.

Comme illustré dans le tableau ci-contre, il est observé que plus de 46 % des parcs et espaces verts de l'arrondissement ont une surface de canopée inférieure à la moitié de leur surface.

Ce tableau reflète aussi que **le secteur D possède le plus grand nombre de parcs, ainsi que le meilleur pourcentage de canopée.** Le secteur E quant à lui, possède beaucoup de parcs et espaces verts dont la couverture végétale ne dépasse pas les 50 % de la superficie du parc.

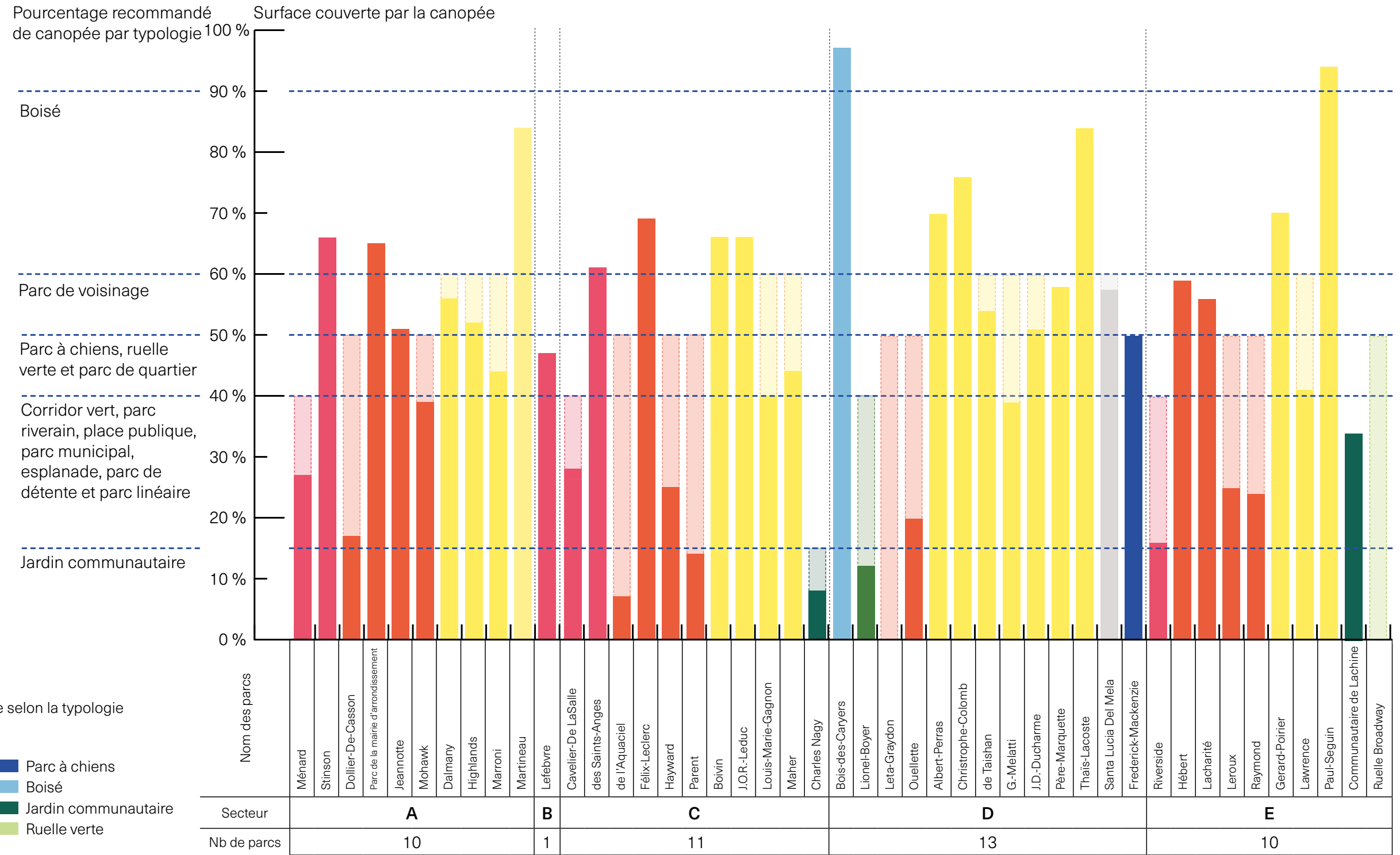


Fig. 49 Surface de parc couverte par la canopée en 2019 <sup>32</sup>

## LOCALISATION DES BESOINS

Afin de répondre aux besoins actuels et futurs en parcs et espaces verts et pour atteindre les objectifs de 2,5 ha de parcs pour 1 000 habitant(e)s (norme du MCRSFD), de nouveaux parcs seront à aménager selon plusieurs facteurs territoriaux de l'arrondissement.

Selon l'analyse des dessertes, les parcs de proximité sont visés, pour offrir notamment de nouveaux parcs de détente, de voisinage, des places publiques ou des esplanades. De plus, des parcs de plus petites superficies seront plus faciles à proposer dans le tissu urbain de l'arrondissement. Ces nouveaux parcs de proximité pourront être intégrés dans les espaces verts interstitiels, les parcs-écoles, ainsi que dans les programmes de développements résidentiels projetés.



Fig. 51 Espace vert interstitiel à fort potentiel



04

PORTRAIT DES  
ÉQUIPEMENTS



L'étude des équipements sportifs et récréatifs disponibles selon les groupes d'âge et par typologies de parc a servi à dresser un portrait de l'arrondissement. Présentée sous forme de tableau de classification en annexe (annexe II), cette étude établit dans ce portrait les constats en fonction des ratios applicables.

## TERRAINS DE SPORT DE BALLE

Secteur	Parc		Quantité	Catégorie*	Ratio	Constat
A	-	-	-	-	0:9880	Insuffisant
B	-	-	-	-	0:7890	Insuffisant
C	Cavelier-De LaSalle	Parc municipal	1	MI / JR / SR	1:16345	Insuffisant
D	Ouellette	Parc de quartier	1	BA	1:25140	Insuffisant
E	Riverside	Parc municipal	2	MO / MI / JR / JR	1:4600	Suffisant
E	Lacharité	Parc de quartier	1	BA		
E	Leroux	Parc de quartier	2	BA		

\* NV : Novice, AT : Atome, MO : Moustique, PW : Pee-Wee, BA : Bantam, MI : Midget, JR: Junior, SR : Senior

Fig. 52 Recensement des terrains de sport de balle existants



Ratio*	1 équipement	5 000 hab.	Constat
2023	1 équipement	12 996 hab.	Insuffisant
2040	1 équipement	16 118 hab.	Insuffisant

\*Ratio recommandé par le MCRSFD, Ontario, Canada, 2013

### Constats

Sept (7) terrains de sport de balle sont présents sur le territoire, répartis dans cinq (5) parcs. Le ratio total illustre un manque de terrains. Cependant, le nombre de membres inscrit(e)s dans la ligue est stable et les terrains sont peu occupés. L'offre actuelle répond ainsi aux besoins réels.

## TERRAINS DE TENNIS EXTÉRIEURS

Secteur	Parc		Courts	Ratio	Constat
A	Ménard	Parc municipal	1	1/3293	Suffisant
A	Mohawk	Parc de quartier	2		
B	Lefebvre	Parc municipal	3	1/2613	Suffisant
C	Cavelier-De LaSalle	Parc municipal	8	1/1634	Suffisant
C	Hayward	Parc de quartier	2		
D	Ouellette	Parc de quartier	3	1/8380	Insuffisant
E	Riverside	Parc municipal	2	1/2300	Suffisant
E	Lacharité	Parc de quartier	4		
E	Leroux	Parc de quartier	2		
E	Hébert	Parc de voisinage	2		

Fig. 53 Recensement des terrains de tennis extérieurs existants



Ratio*	1 équipement	5 000 hab.	Constat
2023	1 équipement	12 996 hab.	Suffisant
2040	1 équipement	16 118 hab.	Suffisant

\*Ratio recommandé par le MCRSFD, Ontario, Canada, 2013

### Constats

29 terrains de tennis sont répartis dans dix (10) parcs. Cette offre est reconnue pour sa qualité. Le ratio total de terrains/habitant(e)s est suffisant pour l'arrondissement. Certains terrains offrent un fort potentiel de modularité pour accueillir d'autres pratiques.

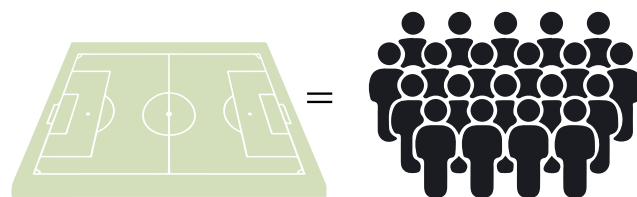
## TERRAINS DE SOCCER ET DE FOOTBALL

Secteur	Parc		Nombre de joueur/équipe				Ratio	Constat
			4-5	7	9	11		
A	Ménard	Parc de quartier		1			1/1411	Suffisant
A	Dollier-De-Casson	Parc de quartier		2				
A	Mairie d'arrondissement	Parc de quartier			2*	1*		
A	Mohawk	Parc de quartier		1	1			
B	Lefebvre	Parc municipal		1			1/7890	Suffisant
C	Cavelier-De LaSalle	Parc municipal		2		1	1/4086	Suffisant
C	Hayward	Parc de quartier				1		
D	École secondaire	Parc de quartier		2		1	1/8380	Suffisant
E	Riverside	Parc municipal				2	1/2556	Suffisant
E	Leroux	Parc de quartier				1		
E	Raymond	Parc de quartier	4	1		1		

Fig. 54 Recensement des terrains de soccer et de football existants

### Constats

LaSalle dénombre dix (10) parcs aménagés avec 23 terrains ainsi qu'une (1) entente avec l'école secondaire de LaSalle pour la pratique du soccer. Pour le football, l'arrondissement dispose de deux (2) terrains, dont un (1) avec une surface synthétique. Le ratio total de terrains/habitant(e)s est suffisant pour l'arrondissement.



Ratio*	1 équipement	20 000 hab.	Constat
2023	1 équipement	3 955 hab.	Suffisant
2040	1 équipement	4 905 hab.	Suffisant

\*Ratio recommandé par le MCRSFD, Ontario, Canada, 2013

## PISTES D'ATHLÉTISME

Secteur	Parc		Catégorie
A	Canal de Lachine	Parc linéaire	Course à pied
B	Canal de Lachine	Parc linéaire	Course à pied
C	Cavelier-De LaSalle	Parc municipal	Course à pied, sprint, demi-fond, fond, marche sur piste
D	-	-	-
E	Riverside	Parc municipal	Course à pied, sprint, demi-fond, fond, marche sur piste, saut en longueur

Fig. 55 Recensement des terrains de soccer et de football existants

### Constats

L'arrondissement compte deux (2) terrains pour la pratique de l'athlétisme dans les secteurs D et E. Ces terrains sont utilisés principalement par les groupes scolaires ou les ligues d'athlétisme.



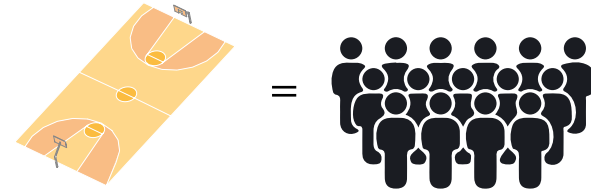
Fig. 56 Piste d'athlétisme du parc Riverside, 2024

## TERRAINS DE BASKETBALL

Secteur	Parc		Demi	Simple	Adulte	Junior	Ratio	Constat
A	Ménard	Parc de quartier	●	●	2	/	1/3293	Suffisant
A	Mohawk	Parc de quartier	●		1	/		
B	Lefebvre	Parc municipal	●	●	2	3*	1/2254	Suffisant
C	Hayward	Parc de quartier	●	●	2	/	1/4086	Suffisant
C	Boivin	Parc de voisinage	●		1	/		
C	J.O.R.-Leduc	Parc de voisinage	●		1	/		
D	Ouellette	Parc de quartier	●	●	1	/	1/25140	Insuffisant
E	Riverside	Parc municipal	●	●	1	/	1/11500	Insuffisant
E	Leroux	Parc de quartier	●	●	2*	/		

\* Demi-terrains

Fig. 57 Recensement des terrains de basketball existants



### Constats

L'offre en terrain de basketball est étendue sur l'ensemble du territoire avec 15 terrains dans neuf (9) parcs. Le ratio total de terrains/habitant(e)s est insuffisant pour l'arrondissement.

Ratio*	1 équipement	5 000 hab.	Constat
2023	1 équipement	12 996 hab.	Insuffisant
2040	1 équipement	16 118 hab.	Insuffisant

\* Ratio recommandé par le MCRSFD, Ontario, Canada, 2013



## TERRAINS DE PICKLEBALL

Secteur	Parc		Nombre de terrains	Terrain unique	Sur terrain de tennis
A	Hayward	Parc de quartier	5		
B	Lefebvre	Parc municipal	6		
C	-	-	-	-	-
D	-	-	-	-	-
E	Lawrence	Parc de quartier	1		
E	Leroux	Parc de quartier	4		

Fig. 58 Recensement des terrains de pickleball existants

### Constats

16 terrains de pickleball sont présents sur le territoire de LaSalle, dans les secteurs A, B et E. Ces terrains sont majoritairement installés sur des terrains de tennis existants, et offrent une nouvelle modularité aux équipements.

Étant donné que le pickleball est un sport relativement récent, il n'existe actuellement aucune norme de référence permettant de caractériser ou de quantifier l'offre disponible.



Fig. 59 Terrain de pickleball du parc Leroux, 2024

## PATINOIRES EXTÉRIEURES

Secteur	Parc		Patinoire réfrigérée à bandes	Patinoire à bandes	Anneau et patinoire sans bandes	Piste de ski de fond
A	Mohawk	Parc de quartier			●	
B	Lefebvre	Parc municipal		●		
C	Hayward	Parc de quartier	●			
D	-	-	-	-	-	-
E	Riverside	Parc municipal		●	●	
E	Raymond	Parc de quartier			●	
A-C-E	Riverain	Parc riverain				●

● Patinoires citoyennes aménagées (pas d'entretien de l'arrondissement)

Fig. 60 Recensement des patinoires extérieures existantes

### Constats

L'arrondissement compte quatre (4) patinoires, dont une (1) réfrigérée et une (1) patinoire/anneau de glace gérée par les citoyen(ne)s. Les patinoires de l'arrondissement soutenaient un taux de pratique de 32 % en 2017. Cette fréquentation est celle que la Ville de Montréal souhaite maintenir. Le ratio total de patinoires/habitant(e)s est insuffisant à l'échelle de l'arrondissement.



Ratio*	1 équipement	5 000 hab.	Constat
2023	1 équipement	11 372 hab.	Insuffisant
2040	1 équipement	14 103 hab.	Insuffisant

\* Ratio recommandé par le NRPA 1995

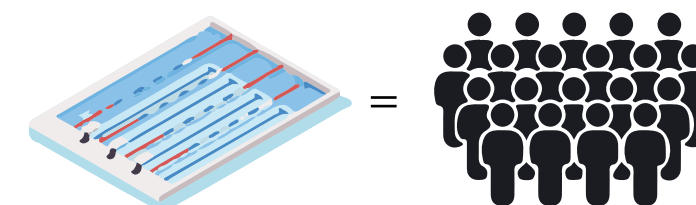
## ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Secteur	Parc		Piscine	Pataugeoire	Jeux d'eau	Ratio	Constat
A	Ménard	Parc de quartier	●		●	1/9880	Suffisant
A	Jeannotte	Parc de quartier			●		
A	Dalmany	Parc de voisinage			●	1/7890	Suffisant
B	Lefebvre	Parc municipal	●		●		
C	Cavelier-De LaSalle	Parc municipal			●	1/16345	Suffisant
C	Aquaciel	Parc de quartier			●		
C	Hayward	Parc de quartier	●		●		
C	Boivin	Parc de voisinage			●		
C	J.O.R.-Leduc	Parc de voisinage			●	1/25140	Insuffisant
D	Ouellette	Parc de quartier	●	●	●		
D	J.D.-Ducharme	Parc de voisinage			●		
D	Père-Marquette	Parc de voisinage			●	3/7667	Suffisant
E	Riverside	Parc municipal	●		●		
E	Lacharité	Parc de quartier	●				
E	Leroux	Parc de quartier	●		●		
E	Raymond	Parc de quartier			●		
E	Lawrence	Parc de voisinage			●		

Fig. 61 Recensement des équipements aquatiques existants

### Constats

L'arrondissement est bien desservi par sept (7) piscines extérieures, une (1) pataugeoire, seize (16) jeux d'eau. Les aires de jeux d'eau sont majoritairement dans les parcs qui possèdent déjà une offre aquatique. De nombreuses aires de jeux d'eau sont récentes, cependant plusieurs d'entre elles sont vétustes.



Ratio*	1 équipement	20 000 hab.	Constat
2023	1 équipement	12 996 hab.	Suffisant
2040	1 équipement	16 118 hab.	Suffisant

\* MCRSFD, Ontario, Canada, 2013

## PROGRAMMATION HIVERNALE

Secteur	Parc		Aréna	Parc à neige	Sentier de ski de fond et raquettes	Buttes de glissade
A	Mairie d'arrondissement	Parc de quartier			•	
A	Mohawk	Parc de quartier				
B	Lefebvre	Parc municipal				
C	Hayward	Parc de quartier				
C	Parent	Parc de quartier				
D	-	-	-	-	-	-
E	Riverside	Parc municipal				
E	Des Rapides	Parc riverain				
E	Lacharité	Parc de quartier	•			•
E	Raymond	Parc de quartier				
A-C-E	Parc riverain	Parc riverain			•	

Fig. 62 Recensement de la programmation hivernale existante



Fig. 63 Buttes de glissade au parc des Rapides, 2024

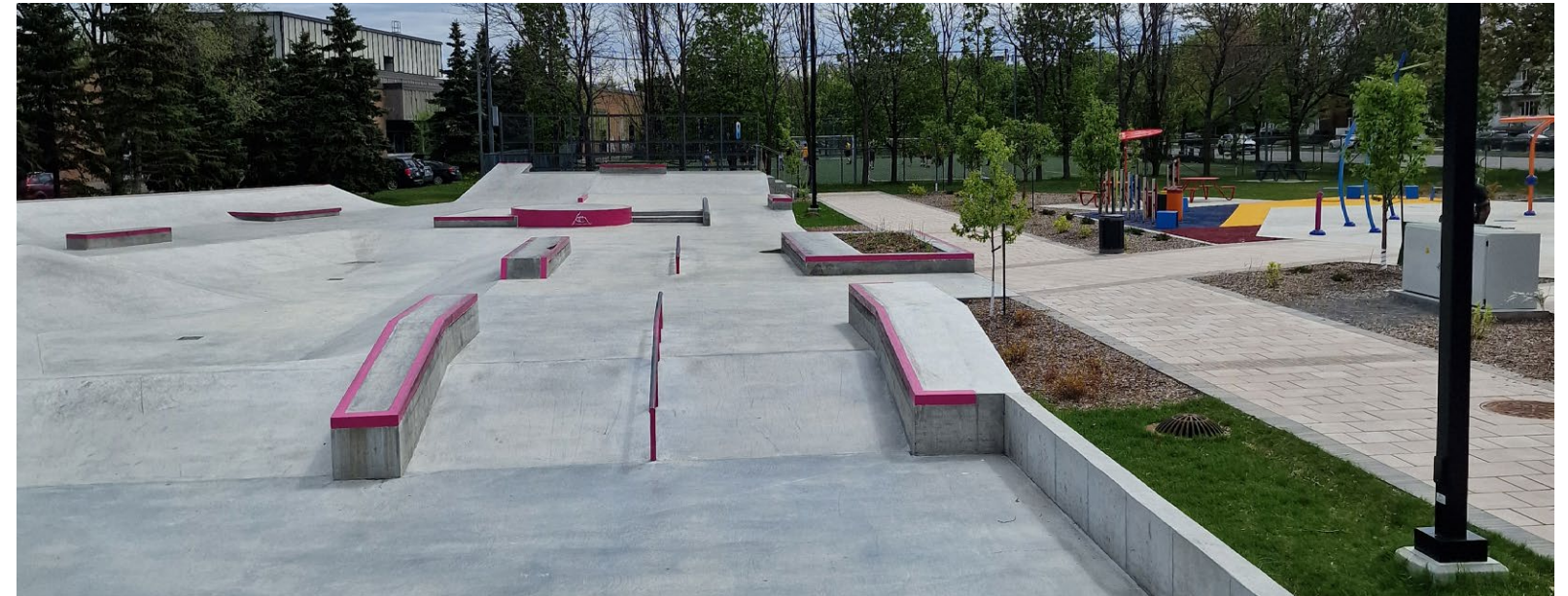
### Constats

Les activités hivernales se retrouvent majoritairement dans les secteurs A, C et E. Le secteur D n'offre pas d'activités hivernales, réduisant ainsi les opportunités pour les résident(e)s de participer à des activités communautaires hivernales.

## AUTRES ÉQUIPEMENTS

En complément des installations sportives, l'arrondissement de LaSalle propose une variété d'équipements de loisirs intégrés au réseau des parcs et espaces verts.

La mise en place de ces équipements résulte souvent de demandes citoyennes, exprimées notamment lors de consultations sur l'aménagement ou le réaménagement des parcs. Étant donné la proportion importante d'habitant(e)s de plus de 45 ans, une demande croissante pour des installations telles que des terrains de pickleball, de pétanque et de *shuffleboard* est prévisible.



### Constats

LaSalle dispose d'un éventail d'équipements venant compléter l'offre en installation sportive: un (1) parc de planche à roulettes, cinq (5) aires d'entraînement, cinq (5) équipements de tennis de table, une (1) aire de disque-golf, un (1) parcours en boucle fermée pour vélos (*pumptrack*). Pour la population plus âgée, neuf (9) terrains de pétanque, sept (7) terrains de *shuffleboard* et un (1) terrain de jeu de fer sont présents.

Fig. 64 Skatepark du parc Raymond

05

TENDANCES



## AMÉNAGEMENTS

**Jeux libres**  
**0-99, Adaptabilité**  
**Espace de jeux pour les enfants**  
**Aménagement**  
**Accessibilité universelle**  
**Ville des aîné(e)s, Flexibilité**  
**Agriculture urbaine**



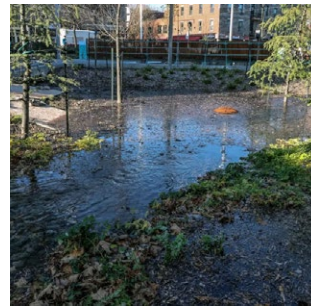
Les parcs évoluent pour intégrer durabilité, inclusivité et flexibilité. L'aménagement met l'accent sur l'accessibilité universelle et la connexion avec la nature.

Les espaces de jeux libres remplacent les aires traditionnelles, stimulant la créativité des enfants avec des structures modulables et évolutives. Pour les aîné(e)s, les parcs offrent des installations accessibles et sécurisées, avec des parcours de santé et des jardins sensoriels. Les adolescent(e)s profitent de terrains sportifs, parc de planche à roulettes (*skatepark*) et espaces polyvalents favorisant socialisation et créativité.

La mobilité douce est encouragée avec des connexions aux pistes cyclables et piétonnes, limitant l'usage de la voiture. L'agriculture urbaine s'intègre avec des potagers communautaires et jardins partagés, renforçant le lien avec la nature et l'alimentation locale. Les parcs sont conçus pour être polyvalents et adaptables, permettant d'accueillir diverses activités et événements. Ces innovations transforment les parcs en espaces interactifs et vivants.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Résilience**  
**Couvert végétal**  
**Transition, Canopée**  
**Agriculture urbaine**  
**Écologie, Habitats**  
**Spongiosité**  
**Durable, Écosystème**



La transition écologique transforme les parcs et espaces verts en lieux durables et résilients, intégrant des pratiques visant à préserver les ressources naturelles et réduire l'empreinte écologique. La gestion durable des ressources, notamment la récupération des eaux pluviales par des jardins de pluie et des bassins de rétention, limite les risques d'inondation et régule les îlots de chaleur. L'augmentation de la couverture végétale et la plantation d'arbres favorisent la biodiversité et améliorent la qualité de vie urbaine. Les parcs deviennent des réservoirs de biodiversité.

L'utilisation de matériaux durables, comme le bois certifié, les plastiques recyclés et les pavés écologiques, réduit l'impact environnemental des infrastructures. Des initiatives de gestion des déchets, telles que le tri sélectif et le compostage, encouragent des comportements écoresponsables. En adoptant ces approches, les parcs urbains deviennent des modèles de durabilité.

## ÉQUIPEMENTS

**Exercice**  
**Dualité spatiale**  
**Mobilité douce**  
**Équipements, Habitats**  
**Déprogrammation**  
**Entraînement**  
**Modulaire**



Les équipements de parc évoluent pour être polyvalents, inclusifs et durables, répondant aux besoins des 0-99 ans. L'accessibilité universelle est une priorité, garantissant que tout le monde puisse profiter des équipements.

La modularité, avec des équipements multifonctionnels, permet plusieurs usages. Certaines aires sportives intègrent des structures adaptées à plusieurs disciplines, maximisant leur utilité. Les espaces publics deviennent flexibles et peuvent être reconfigurés pour accueillir divers événements. L'adaptation des installations selon les besoins des communautés en fait des pôles attractifs.

La déprogrammation des parcs favorise une conception fluide, avec des espaces évolutifs s'adaptant aux saisons et usages. L'intégration d'équipements sportifs, comme des parcours de santé ou des stations de musculation, encourage un mode de vie actif.

06

**VISION, PRINCIPES  
DIRECTEURS ET  
CRITÈRES DE DESIGN**



## VISION

Les parcs et espaces verts représentent des lieux identitaires de LaSalle. Ils offrent un environnement que la population aime avec passion, où elle s'engage et où elle s'épanouit à chaque étape de la vie. Les parcs et espaces verts de l'arrondissement comptent parmi les leviers d'adaptation face aux changements climatiques et font preuve d'un rôle névralgique dans la transition écologique. La vision des parcs et espaces verts s'appuie sur la vision du plan stratégique déjà mis en place par l'arrondissement qui vise à promouvoir **un milieu de vie harmonieux, sécuritaire, inclusif et écologique, entre ville et nature, que sa population aime avec passion et où elle s'épanouit à toutes les étapes de la vie.**

La vision des parcs et espaces verts de l'arrondissement de LaSalle se définit en cinq (5) thèmes.



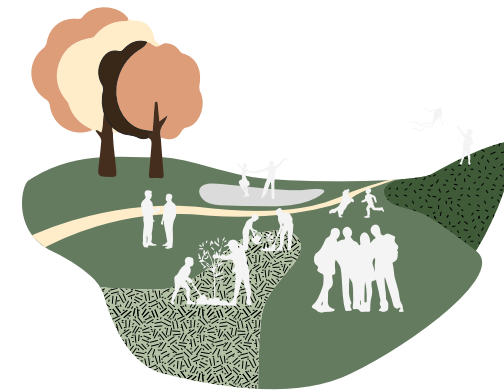
### ADAPTATION ET BIODIVERSITÉ

Les parcs et espaces verts contribuent à la conservation de la biodiversité, à l'augmentation de la connectivité et de la connexion avec la nature, agissant ainsi comme leviers d'adaptation face aux impacts des changements climatiques.



### IDENTITÉ

Les parcs et espaces verts, avec ses vocations, son patrimoine matériel et immatériel, reflètent l'identité de LaSalle, son histoire et sa communauté en symbiose avec la nature.



### RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE

Les parcs et espaces verts offrent des milieux de vie durables adaptés aux changements climatiques, des lieux de connexion sociale inclusifs, ainsi que des lieux d'expression pour la communauté.



### MOBILITÉ

Les parcs et espaces verts forment un réseau vert sécuritaire, connecté au tissu urbain et accessible universellement à l'ensemble de la population.



### ÉCO-RESPONSABILITÉ

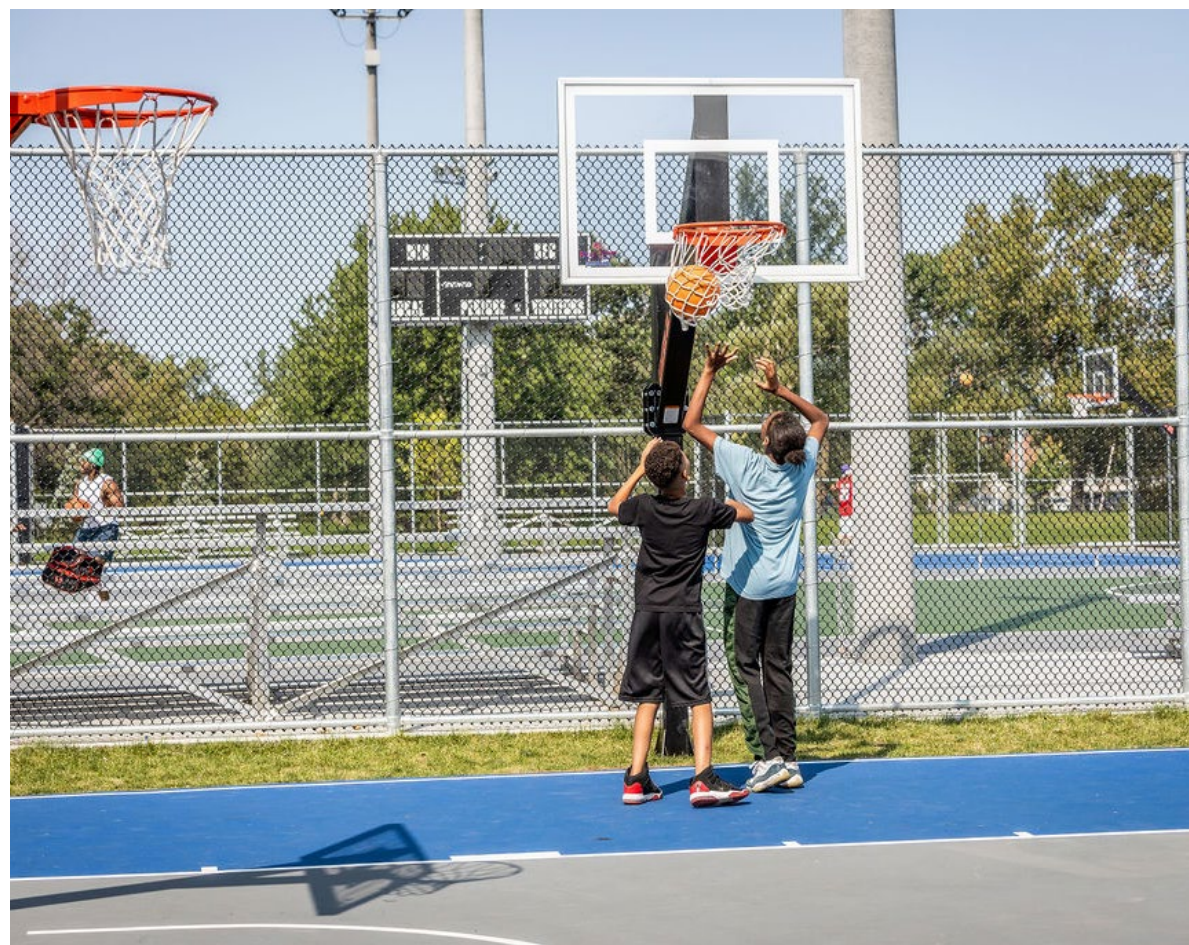
Des pratiques d'entretien et de gestion écoresponsables des parcs et espaces verts assurent leur pérennité et la durabilité des équipements.

## PRINCIPES DIRECTEURS ET CRITÈRES DE DESIGN

Les cinq (5) thèmes présentés précédemment regroupent l'ensemble des principes directeurs qui traduisent la vision en grandes orientations d'aménagement. Ces principes (P.) expriment les intentions générales à atteindre afin de guider le développement des parcs et espaces verts de LaSalle.

De ces principes découlent des critères de design (C.), qui précisent de manière concrète comment ces intentions peuvent se matérialiser dans la conception des aménagements. Ils font le lien entre la vision stratégique et les interventions sur le terrain, en orientant les choix de design et les actions à entreprendre.

Ces critères de design sont intégrés à la grille de référence utilisée par l'arrondissement pour les projets d'aménagement de nouveaux parcs ou de réaménagement de parcs existants. Chaque critère est décliné en plusieurs exemples d'interventions, afin de guider la conception paysagère de manière cohérente et inspirée.



### Vision

Objectif large qui oriente le plan



### Principes directeurs

Intentions stratégiques découlant de la vision



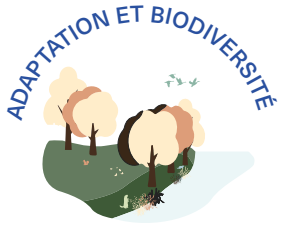
### Critères de design

Critères d'aménagement concrets qui opérationnalisent les principes directeurs

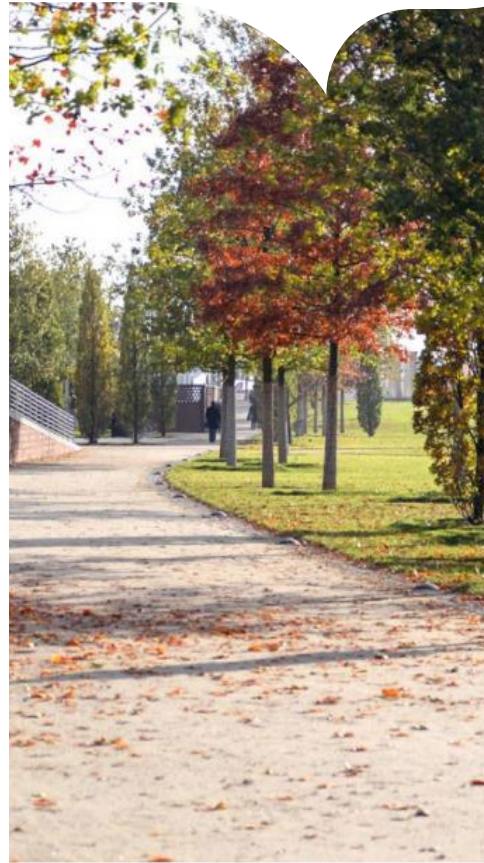


### Action

Interventions précises pouvant être mises en œuvre qui répondent aux critères de design



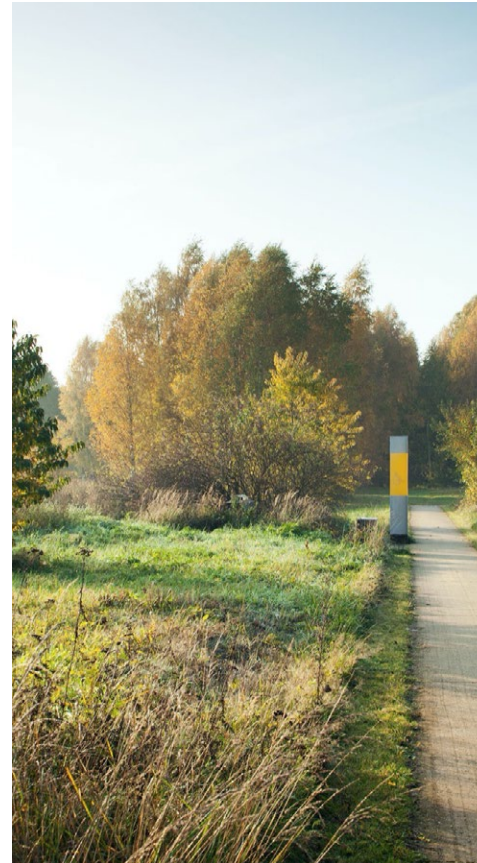
## PRINCIPES DIRECTEURS ET CRITÈRES DE DESIGN



Surface perméable



Noue végétalisée



Gestion différenciée



Nichoir à oiseaux



Hôtel à insectes



Panneau d'informations

### P1. Favoriser l'adaptation aux changements climatiques

- C1. Développer et diversifier la canopée pour améliorer la résilience de la forêt urbaine;
- C2. Planter des productions nourricières locales;
- C3. Déminéraliser les parcs et espaces verts pour diminuer l'impact des îlots de chaleur urbains et maximiser la porosité des aménagements de parc;
- C4. Augmenter les superficies poreuses pour amener l'eau dans le sol plus rapidement et minimiser l'eau de ruissellement;
- C5. Accroître les zones de débordement des eaux de pluie et les ouvrages de biorétention, favorisant les percolations dans le sol.

### P2. Protéger et valoriser la biodiversité

- C1. Améliorer la connectivité des parcs et espaces verts afin d'augmenter la valeur écologique de ces derniers;
- C2. Augmenter la biodiversité des parcs et espaces verts en priorisant les plantes indigènes et nectarifères pour soutenir les pollinisateurs et assurer la pérennité des milieux naturels;
- C3. Valoriser l'autorégulation des écosystèmes par la reconstitution d'habitats et l'association de niches écologiques diverses;
- C4. Créer des corridors verts à l'échelle de l'arrondissement et au-delà pour favoriser la connectivité écologique locale et régionale;
- C5. Gérer la végétation afin de mettre en pratique des techniques écologiques d'entretien, de limiter l'intervention humaine, et favoriser la biodiversité, rendre le milieu plus résilient, riche et équilibré.

### P3. Promouvoir la connexion avec la nature

- C1. Sensibiliser la population face aux grands enjeux écologiques d'aujourd'hui;
- C2. Intégrer des techniques innovantes d'aménagement qui favorisent le développement de la biodiversité et offre une nouvelle expérience paysagère;
- C3. Valoriser l'expérience avec la nature dans la conception des aménagements.

## PRINCIPES DIRECTEURS ET CRITÈRES DE DESIGN



Interface d'interprétation historique



Parcours d'interprétation culturelle



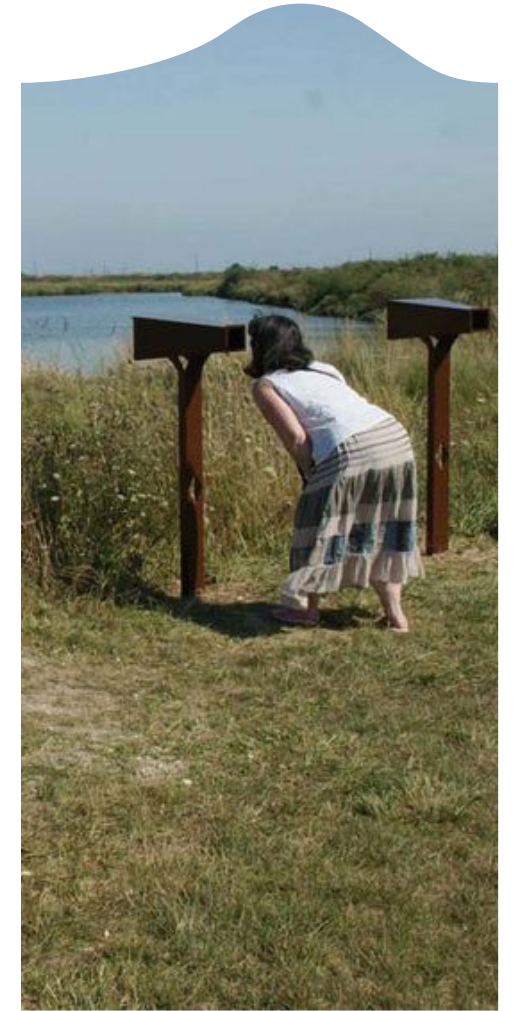
Scène



Intégration d'œuvre d'art



Belvédère sur les plans d'eau



Mobilier d'observation

### P1. Mettre en valeur le patrimoine LaSallois et renforcer le lien au territoire

- C1. Mettre en valeur et pérenniser le patrimoine naturel et écologique;
- C2. Révéler les éléments patrimoniaux matériels et immatériels;
- C3. Valoriser les vues sur les éléments emblématiques et remarquables et les repères identitaires;
- C4. Intégrer l'interprétation historique dans les aménagements;
- C5. Créer un réseau d'interprétation du patrimoine;
- C6. Favoriser la connaissance du patrimoine par les aménagements ou par le biais d'études.

### P2. Valoriser l'identité culturelle et paysagère

- C1. Exprimer la diversité culturelle de LaSalle dans les aménagements;
- C2. Favoriser une programmation événementielle toute l'année qui affirme la vocation culturelle et la nordicité du lieu;
- C3. Mettre en valeur les paysages identitaires;
- C4. Intégrer l'art public comme vecteur d'identité;
- C5. Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'art urbain;
- C6. Créer des liens entre les parcs et les institutions culturelles et scolaires.

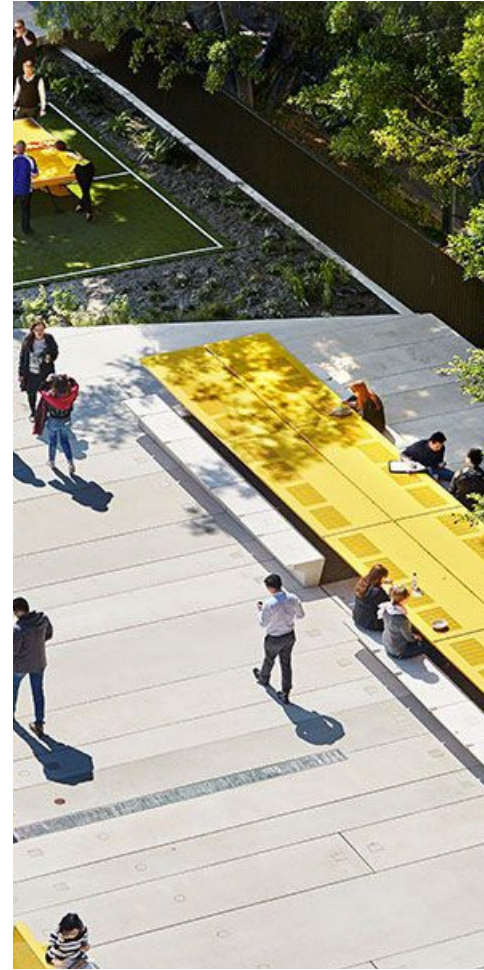
### P3. Promouvoir et mettre en valeur le rapport à l'eau

- C1. Mettre en valeur la présence de l'eau dans les aménagements;
- C2. Favoriser les points de vue et les connexions visuelles avec l'eau;
- C3. Développer l'accès physique et symbolique à l'eau;
- C4. Intégrer des équipements reflétant l'identité aquatique du territoire.

## PRINCIPES DIRECTEURS ET CRITÈRES DE DESIGN



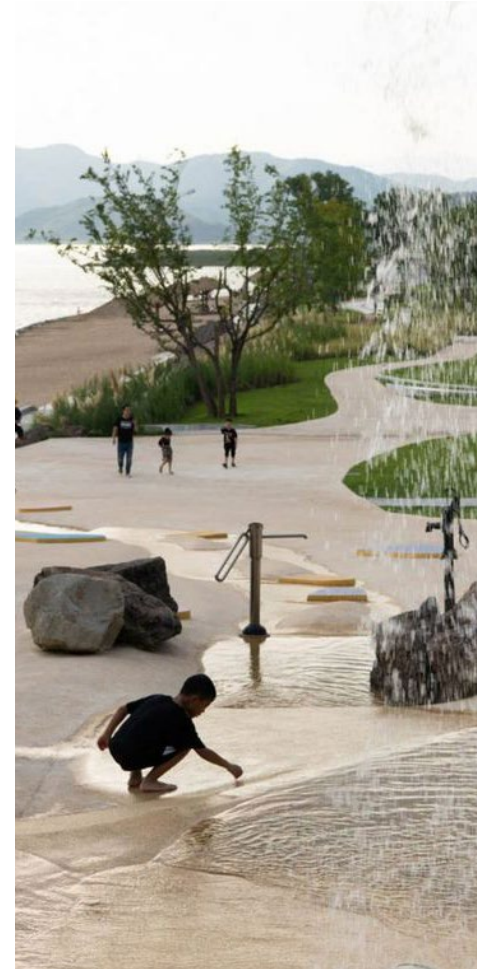
Banc linéaire



Aire de pique-nique



Murale collective



Jeu d'eau



Sous-espace de rassemblement



Jardin collectif

### P1. Prôner l'inclusivité dans les aménagements

- C1. Intégrer des aménagements qui répondent à différentes tranches d'âges;
- C2. Intégrer des aires de jeux inclusifs et accessibles universellement;
- C3. Intégrer des aires de repos ergonomique;
- C4. Préconiser des équipements pour les 0-99;
- C5. Élargir les trottoirs dans l'ensemble des aménagements.

### P2. Favoriser l'expression communautaire

- C1. Implanter des aménagements qui requièrent une participation citoyenne active, mobilisent la communauté et favorisent l'expression identitaire;
- C2. Favoriser le déploiement d'événements saisonniers;
- C3. Valoriser les interfaces assurant l'interaction; entre l'espace, les éléments naturels et les usager(ère)s.

### P3. Encourager la socialisation dans les lieux publics

- C1. Améliorer l'inclusion sociale;
- C2. Intégrer de nouvelles aires de rencontres intergénérationnelles;
- C3. Prôner des installations qui incitent le rassemblement, l'engagement et la curiosité.

## PRINCIPES DIRECTEURS ET CRITÈRES DE DESIGN



Panneau de signalisation aux entrées



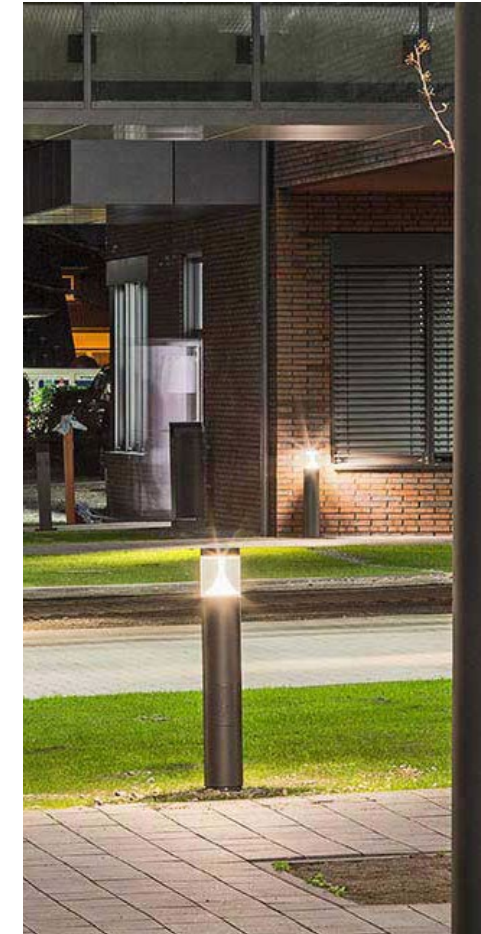
Support à vélo



Seuil réhaussé



Traverse piétonne



Éclairage adapté détecteur de mouvement



Borne d'appel d'urgence

### P1. Promouvoir l'accessibilité inclusive et une mobilité douce

- C1. Favoriser l'accès aux parcs et espaces verts par une mobilité douce et active et la connexion aux pôles intermodaux;
- C2. Assurer l'accessibilité universelle des aménagements;
- C3. Uniformiser le traitement des entrées de parcs et espaces verts;
- C4. Améliorer la signalisation et l'orientation dans les parcs;
- C5. Renforcer l'orientation et la localisation des usages.

### P2. Renforcer la connectivité entre les parcs, le tissu urbain et les réseaux de mobilité active

- C1. Créer des parcours de découverte et de déambulation identifiables;
- C2. Connecter les parcs et espaces verts au réseau de mobilité active;
- C3. Développer une signalisation cohérente à l'échelle du réseau;
- C4. Multiplier les accès pour améliorer la fluidité des déplacements.

### P3. Renforcer la sécurité urbaine réelle et perçue autour et dans les parcs

- C1. Améliorer l'éclairage pour renforcer le sentiment de sécurité;
- C2. Sécuriser les accès et les intersections autour des parcs;
- C3. Augmenter la visibilité autour et dans les parcs avec un contrôle des vues vers l'intérieur et l'extérieur de ceux-ci;
- C4. Intégrer les principes de conception sécuritaire (CPTED).

## PRINCIPES DIRECTEURS ET CRITÈRES DE DESIGN



Mobilier standard



Matériaux naturels

### P1. Favoriser la durabilité des aménagements et des matériaux

- C1. Favoriser la mutualisation et la longévité des équipements;
- C2. Minimiser la production de déchets en réduisant les ressources utilisées dès la conception;
- C3. Promouvoir une gestion écologique des déchets dans les parcs;
- C4. Réduire l'empreinte écologique des aménagements.

### P2. Assurer une gestion durable des aménagements pour améliorer leur longévité et réduire leur impact écologique

- C1. Standardiser les équipements et matériaux pour faciliter l'entretien et le remplacement;
- C2. Favoriser des aménagements autonomes nécessitant peu ou pas d'entretien;
- C3. Réduire l'usage d'engrais et de pesticides dans les pratiques d'entretien;
- C4. Préserver les écosystèmes et maintenir l'intégrité du milieu naturel;

- C5. Réduire la pression sur les infrastructures de gestion des eaux;
- C6. Atténuer les effets des îlots de chaleur urbains et améliorer la qualité de l'air;
- C7. Utiliser des matériaux naturels, durables et sains pour les usager(ère)s.

07

PLAN D'ACTION



**Le plan d'action représente l'aboutissement de la démarche du Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) de l'arrondissement de LaSalle. Il constitue le volet opérationnel du plan, en traduisant la vision stratégique en interventions concrètes et prioritaires à réaliser sur le territoire.**

Son objectif est de guider les décisions d'aménagement afin d'assurer la pérennité des parcs et espaces verts, tout en répondant aux besoins évolutifs des résident(e)s de LaSalle et en agissant comme levier d'adaptation aux changements climatiques. Le PDPEV se veut un outil rigoureux, structurant et évolutif, capable de saisir les opportunités qui se présentent au fil du temps. Il permet à l'arrondissement de planifier de manière proactive et cohérente, en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux propres à LaSalle. Un plan d'action exhaustif s'y rattache et sert d'outil interne pour préciser les d'interventions à mettre en oeuvre.

Afin d'en faciliter le suivi, ce plan sera accompagné d'un processus de reddition de comptes régulier, assurant la transparence des processus et la mise en place d'une boucle de rétroaction continue. Ce mécanisme permet de suivre l'avancement des projets, d'évaluer les retombées des actions entreprises et d'ajuster les efforts en fonction des résultats obtenus et des besoins du milieu. En somme, le PDPEV offre à l'arrondissement un outil stratégique et mobilisateur pour planifier, prioriser et réaliser des aménagements durables, inclusifs et porteurs de sens, au bénéfice de toute la communauté.



## MÉTHODOLOGIE DE PRIORISATION

Le plan d'action du PDPEV a pour objectif d'illustrer la priorisation des interventions à entreprendre dans les parcs de l'arrondissement. Cette priorisation est fondée sur le diagnostic et les différents faits saillants relevés, ainsi que sur l'inventaire exhaustif des parcs et espaces verts.

Le diagnostic a plus précisément permis de concevoir les outils d'arbitrage suivants, fournissant les données mesurables évaluées dans l'exercice de la priorisation :

- Fiche inventaire par parc;
- Indice d'équité par secteur et par parc (social, culturel, environnemental, ressource de proximité);
- Besoins en parc selon les ratios par secteur;
- Desserte des parcs;
- Développements résidentiels projetés;
- Caractéristiques géographiques, patrimoniales et limitrophes, mobilité, affectation du sol.

L'évaluation de chaque donnée est effectuée selon plusieurs critères regroupés en deux (2) volets, soit le contexte et l'inventaire. Dans un premier temps, chaque parc et espace vert est évalué sous le **volet 1 - Contexte, regroupant quatre (4) critères d'évaluation :**

- Secteur;
- Typologie de parc;
- Développement à venir;
- Équité des milieux de vie.

Dans un second temps, chaque parc et espace vert est évalué sous le **volet 2 - Inventaire, regroupant trois (3) critères d'évaluation suivants, tirés des catégories d'inventaire :**

- Aménagements;
- Transition écologique;
- Équipements.

Un atelier a été mené avec les élu(e)s et les divisions de l'arrondissement afin de bonifier et de nuancer la présente méthodologie. En effet, cette dernière repose sur une analyse mathématique rigoureuse de deux volets d'analyse (contexte et inventaire). L'approche qualitative du processus a permis aux participant(e)s d'amender le plan d'action proposé et de le structurer autour des réalités concrètes de la population. Les participant(e)s ont également priorisé cinq (5) parcs à court terme et deux (2) à long terme, afin d'assurer une adéquation avec la démarche mathématique et ainsi confirmer les résultats.

Cette section décrit la classification des interventions à effectuer, selon leur niveau de priorité. Cette classification est établie en fonction de la méthodologie de priorisation précédemment présentée.

### Priorité élevée

Les parcs concernés présentent un contexte prioritaire. De manière générale, ils possèdent des équipements nécessitant un remplacement, ou une mise aux normes, dès que la disponibilité des fonds le permet.

### Priorité moyenne

Cette priorisation a pour objectif de renforcer l'infrastructure des parcs et des équipements existants à moyen terme. Les parcs concernés nécessitent des interventions sur leurs équipements, ou encore sur leurs aménagements. Un entretien régulier est requis pour prolonger leur durée de vie et un réaménagement est souhaitable dans les années à venir.

### Priorité faible

Cette priorisation concerne les interventions dans les parcs qui sont actuellement en bon état et ne nécessitent pas d'interventions spécifiques en raison de leur condition ou des autres variables évaluées. Leur contexte n'est également pas prioritaire selon la méthodologie de priorisation. Un entretien régulier doit y être assuré, et des actions d'entretien plus poussées pourraient être envisagées au besoin.



Fig. 65 Parc riverain



Fig. 66 Parc Ménard

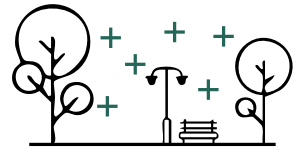


Fig. 67 Parc riverain

## PLAN D'ACTION

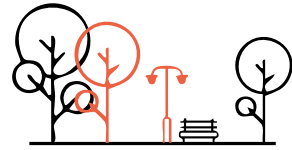
En conclusion, le plan d'action vient concrétiser le Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) en le traduisant en interventions concrètes et structurées.

Il se décline en six (6) grandes typologies d'interventions, qui représentent les leviers d'action à mettre en œuvre dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement. Les actions identifiées au plan d'action appartiennent à l'une des 6 typologies ci-dessous.



### Entretenir

Cette action vise à maintenir les espaces verts, les équipements et les aménagements d'un parc en bon état afin qu'ils demeurent sécuritaires, confortables et fonctionnels pour la population, tout en préservant la qualité environnementale de l'espace. Elle se traduit par des interventions ponctuelles, des visites de sécurité pour assurer une maintenance préventive, ou encore par des opérations d'entretien régulières.



### Réduire

Cette action vise à diminuer ou retirer un aménagement, un équipement ou une surface dont l'usage ou la présence n'est plus essentielle pour répondre adéquatement aux besoins de la population. Elle permet d'optimiser l'espace, de réduire les coûts d'entretien, ou de procurer un autre usage aux espaces d'un parc. Elle peut s'appliquer, par exemple, au retrait de mobilier peu utilisé, ou à la réduction de surfaces minéralisées au profit de la végétation.



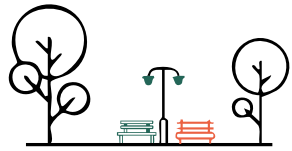
### Sécuriser

La sécurisation vise à renforcer la protection des équipements d'un parc urbain qui présentent des risques d'accident ou de détérioration, afin d'assurer la sécurité des usager(ère)s et de garantir une utilisation sans danger. Cela peut inclure, par exemple, l'installation de dispositifs de sécurité sur les aires de jeux, la vérification et la mise aux normes des équipements de sport, l'ajout de barrières ou de clôtures autour des zones dangereuses, ou encore la mise en place de systèmes d'éclairage pour sécuriser les espaces la nuit.



### Implanter

Cette action vise à implanter un nouvel aménagement, équipement ou service dans un parc pour répondre aux besoins de la population. Elle s'inscrit dans une logique d'adaptation et d'amélioration de l'offre en fonction des usages, des ratios, des attentes citoyennes ou de l'évolution du milieu urbain. Il peut s'agir par exemple d'installation de jeux pour enfants, de mobilier urbain, d'équipements sportifs ou d'aménagements écologiques.



### Moderniser

La modernisation vise à la rénovation d'une surface, d'un équipement ou d'une infrastructure qui présente des signes d'obsolescence, ou qui ne répond plus aux normes actuelles. Cette action a pour objectif de répondre aux nouveaux besoins de la population. Cela peut inclure, par exemple, la rénovation d'infrastructures vieillissantes, l'intégration de nouvelles technologies pour optimiser la gestion des espaces publics, ou encore la mise en place de solutions écologiques et durables dans des équipements anciens, comme l'ajout de systèmes d'éclairage LED ou de la gestion des eaux pluviales plus résiliente.



### Maintenir

Le maintien vise à conserver les équipements en place, car leur fonction et leur usage répondent aux besoins de la population en matière de divertissement, de sécurité, ou encore d'écologie.

La carte sur la page suivante présente une synthèse visuelle du plan d'action, illustrant l'ordre de priorité des interventions à réaliser dans les parcs du territoire.

Elle permet de repérer rapidement les secteurs où les besoins d'aménagement sont les plus pressants, en fonction des critères établis dans le Plan directeur. À noter que les parcs ayant fait l'objet de rénovations au cours des dix (10) dernières années ne sont pas inclus dans cette priorisation, afin de concentrer les efforts sur les espaces nécessitant une mise à niveau ou une transformation significative.

## PRIORISATION DES PARCS

Cette carte présente une synthèse visuelle du plan d'action, illustrant l'ordre de priorité des interventions à réaliser dans les parcs du territoire. Elle permet de repérer rapidement les secteurs où les besoins d'aménagement sont les plus pressants, en fonction des critères établis dans le Plan directeur.

À noter que les parcs ayant fait l'objet de rénovations au cours des dix (10) dernières années ne sont pas inclus dans cette priorisation, afin de concentrer les efforts sur les espaces nécessitant une mise à niveau ou une transformation significative.

	Court terme	Moyen terme	Long terme
Parc Stinson		X	
Parc de la mairie d'arrondissement			X
Parc Jeannotte		X	
Parc Mohawk		X	
Parc Highlands	X		
Parc Univert *		X	
Parc à l'intersection Dupras / LaSalle *	X		
Parc Lefebvre			X
Placette Newman *	X		
Lot Brivia *		X	
Parc Cavalier-De LaSalle		X	
Parc des Saints-Anges	X		
Parc de l'Aquaciel	X		
Parc Félix-Leclerc		X	
Parc Hayward	X		
Parc Parent	X		
Parc J.O.R.-Leduc	X		
Parc Louis-Marie-Gagnon		X	
Parc Maher	X		
Jardin Charles-Nagy			X
Placette à l'intersection Dollard/Réjane	X		



**Légende**  
 — Limite de l'arrondissement de LaSalle  
 — Limite des secteurs  
 ■ Court terme  
 ■ Moyen terme  
 ■ Long terme  
 ● Parc projeté \*

	Court terme	Moyen terme	Long terme
Parc du Bois-des-Caryers			X
Parc J.D.-Ducharme	X		
Parc Ouellette	X		
Parc Thaïs-Lacoste	X		
Parc Frédéric-Mackenzie		X	
Parc Riverside			X
Parc Lacharité	X		
Parc Leroux		X	
Parc Gérard-Poirier		X	
Parc Alepin *	X		
Parc Lawrence		X	
Parc Paul-Seguin		X	
Placette Centrale/2 <sup>e</sup> Avenue *	X		
Jardin des Rapides		X	

Fig. 68 Priorisation des parcs

08

ANNEXES



## I - INDICE D'ÉQUITÉ DES MILIEUX DE VIE

La répartition des diverses typologies de vulnérabilités par secteur aide à prioriser les actions ainsi que les parcs. Parmi les 35 % du territoire répertorié comme étant vulnérable, 51 % de la population est classée vulnérable aux enjeux culturels, sportifs et de loisirs, 52 % sont vulnérables aux enjeux environnementaux et 58 % sont vulnérables aux enjeux sociaux <sup>29</sup>.

Dans le **secteur A**, seule la dimension économique ne dépasse pas les 50%, toutes les autres typologies de vulnérabilités ont un niveau élevé. La vulnérabilité la plus présente est la dimension de ressources de proximité, notamment due à la faible présence de connexions pour traverser les frontières physiques du site, comme la route 138 ou encore la voie ferrée.

Le **secteur B** se caractérise par sa forte vulnérabilité environnementale. 100% des zones du secteur B possèdent un enjeu environnemental. La présence de nombreuses surfaces d'asphalte ainsi que la faible présence d'espaces verts expliquent cette vulnérabilité.

Dans le **secteur C**, les vulnérabilités sont équivalentes atteignant plus de 80% pour la vulnérabilité aux ressources de proximité. La vulnérabilité économique est la plus basse.

Le **secteur D** comporte, une grande vulnérabilité aux enjeux environnementaux. Celle-ci est complétée de vulnérabilités aux ressources de proximités et à la culture, sport et loisir. Malgré la présence de parcs, d'espaces verts et de boisés au sein du secteur, cela ne suffit pas à créer une balance avec les nombreux espaces contribuant à l'augmentation des îlots de chaleur, à la pollution atmosphérique et sonore.

Le **secteur E** quant à lui est peu touché par les diverses typologies de vulnérabilité. Ce dernier est plus desservi en parcs et en espaces verts. Seule la vulnérabilité aux ressources de proximité représente un enjeu.

### Vulnérabilités dans le secteur A

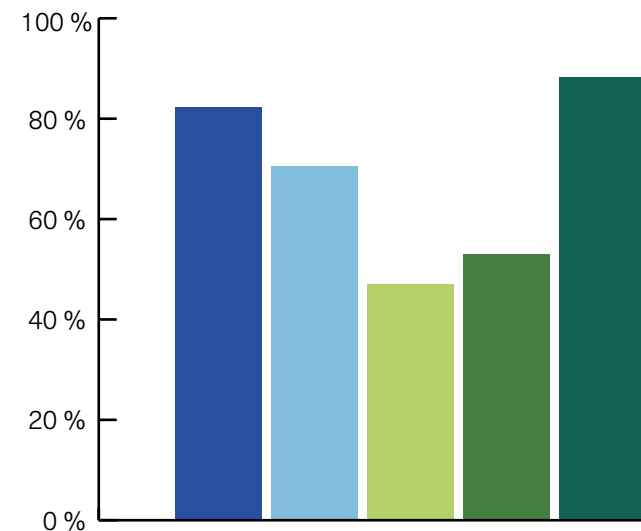


Fig. 69 Répartition des vulnérabilités du secteur A

### Vulnérabilités dans le secteur B

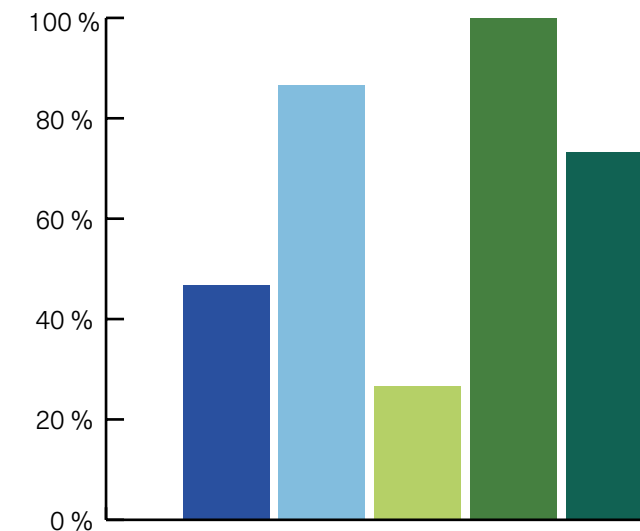


Fig. 70 Répartition des vulnérabilités du secteur B

### Vulnérabilités dans le secteur C

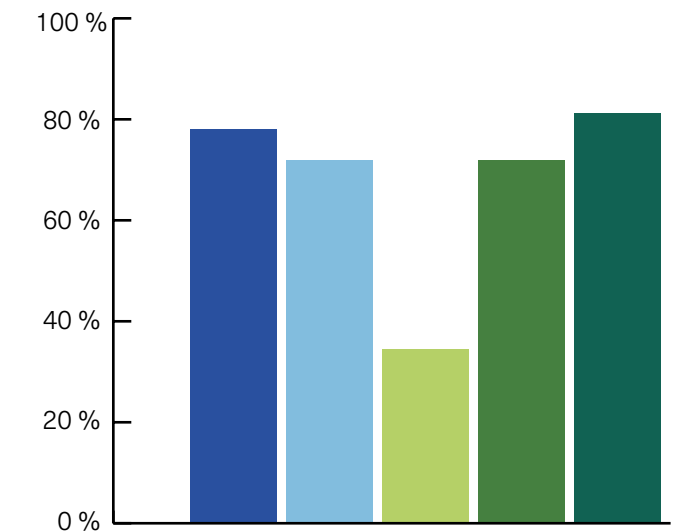


Fig. 71 Répartition des vulnérabilités du secteur C

### Légende <sup>29</sup>

- **Vulnérabilité culturelle - sportive - loisirs :**  
Caractérise la présence et l'offre d'aménités urbaines et d'équipements collectifs liés aux besoins des individus en matière de culture, de sport et de loisir. Cette dimension regroupe trois (3) indicateurs d'accessibilité : l'accessibilité aux bibliothèques et aux lieux culturels, aux parcs et espaces verts ainsi qu'aux installations récréatives, sportives et culturelles extérieures.
- **Vulnérabilité sociale**  
Concentration de conditions sociales des populations qui peuvent constituer des barrières à l'intégration et à l'inclusion sociale. Elle regroupe quatre (4) indicateurs : la proportion de familles monoparentales dont le parent est une femme, la proportion de personnes sans diplômes d'études secondaires ou attestations d'équivalence, la proportion de personnes ayant récemment immigré au Canada et la proportion de population appartenant à un groupe de groupe de minorités visibles et autochtones.
- **Vulnérabilité économique**  
Regroupe les indicateurs en lien avec la situation de pauvreté matérielle et les conditions de logement des ménages locataires. Elle regroupe les indicateurs de la pauvreté selon le seuil de la mesure de consommation (MPC) et les besoins impérieux en matière de logement (BIL).
- **Vulnérabilité environnementale**  
Caractérise le niveau d'exposition aux nuisances environnementales des individus. Elle permet de mesurer les disparités territoriales en matière d'exposition à la chaleur, de la pollution sonore et atmosphérique. Elle regroupe cinq (5) indicateurs : l'indicateur d'îlot de chaleur, de canopée, de proximité des grandes artères et des autoroutes, des niveaux sonores et des zones industrielles.

### Vulnérabilités dans le secteur D

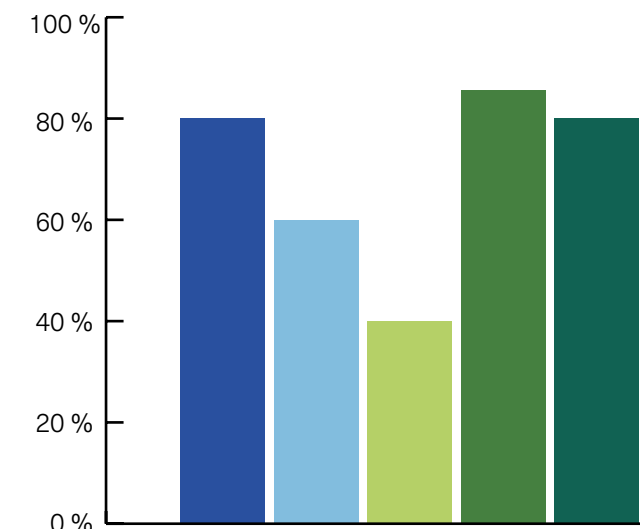


Fig. 72 Répartition des vulnérabilités du secteur D

### Vulnérabilités dans le secteur E

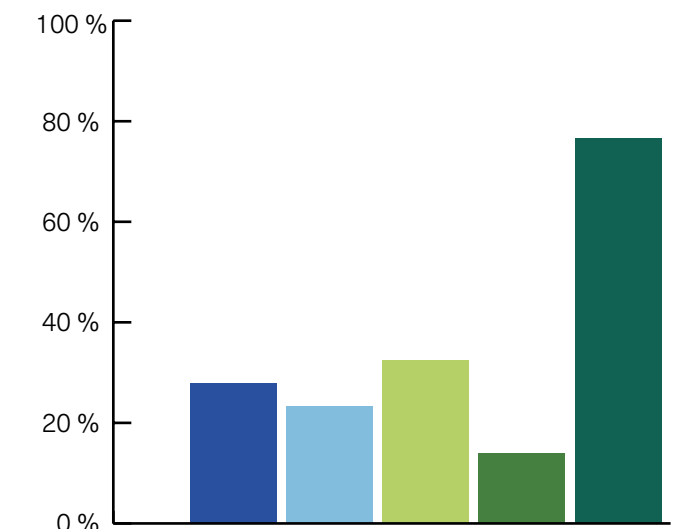


Fig. 73 Répartition des vulnérabilités du secteur E

- **Vulnérabilité aux ressources de proximité**  
Caractérise la présence et l'offre de ressources urbaines et d'équipements collectifs. Elle tient compte d'une variété d'établissements et d'infrastructures qui répondent à différents besoins des individus : alimentation, santé, éducation, transport, opportunités économiques et communautaires. Cette dimension regroupe six (6) indicateurs d'accessibilité : l'accès aux commerces alimentaires, aux pharmacies, aux écoles primaires et préscolaires publiques, aux passages de transport en commun, aux opportunités d'emplois et aux organismes communautaires.

## II – CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SELON LES GROUPES D'ÂGE ET LES TYPOLOGIES

Type	Description	Principaux utilisateur(trice)s					Typologie de parc												
		18 mois - 5 ans	5 - 12 ans	Jeunes adultes	Adultes	Ainés	Corridor vert	Parc riverain	Parc municipal	Parc de quartier	Parc de voisinage	Parc de détente	Boisé	Parc canin	Place publique	Jardin communautaire	Parc linéaire	Ruelle verte	
Aquatique	 Piscine / pataugeoire	Bassin artificiel destiné à la natation et à la baignade. / Bassin peu profond réservé à la baignade des jeunes enfants.	•	•	•	•	•			•	•								
	 Jeux d'eau	Série de jets d'eau disposés sur une surface rigide sans accumulation d'eau.	•	•	•					•	•	•							
	 Mise à l'eau	Plan incliné aménagé sur une rive, qui sert à la mise à l'eau et à la sortie de l'eau des bateaux.				•	•		•										
	 Surf	Activité pratiquée dans des zones où les vagues de surface sont remuées par la topographie sous-marine.		•	•	•	•		•										
	 Kayak	Activité pratiquée dans des étendues d'eau vastes, plus ou moins calme.		•	•	•	•		•										
	 Rafting	Activité pratiquée dans des sections de rivière comportant des rapides.		•	•	•	•		•										
	 Ponton d'amarrage	Plateforme flottante ou fixe, utilisée pour différents usages en bordure de rive de fleuve.				•	•		•										
	 Bassin	Excavation maçonnée ou construction destinée à recueillir ou à contenir de l'eau.		•	•	•	•	•	•	•	•							•	
	 Fontaine/Cascade	Construction qui permet l'écoulement d'une source, la distribution des eaux, et sert souvent d'ornement.	•	•	•	•	•	•	•	•	•							•	
Détente	 Aire de pique-nique	Espace en plein air spécialement aménagé pour permettre le pique-nique.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			•	•	•	•	
	 Aire de repos	Espace en plein air permettant le délasserment et le repos par le biais de mobilier urbain.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	 Sentier de promenade	Voie de communication étroite non carrossable, sommairement aménagée, surtout à l'usage des piéton(ne)s.	•	•	•	•	•	•	•	•			•				•		
	 Piste multifonctionnelle	Piste cyclable ouverte aux piéton(ne)s, aux patineur(neuse)s et aux personnes à mobilité réduite.	•	•	•	•	•	•	•	•			•				•		
Sportif	 Basketball	Terrain rectangulaire recouvert d'asphalte et pourvu d'un panier à chaque extrémité.		•	•	•	•			•	•								
	 Tennis	Surface dure séparée en deux par un filet servant à jouer au tennis. Les surfaces de jeu sont clôturées.		•	•	•	•			•	•								
	 Soccer	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au soccer.		•	•	•	•			•	•								
	 Baseball	Surface en gazon avec surface en terre battue incluant les buts servant au baseball ou à la balle molle.		•	•	•	•			•	•								
	 Football	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au football.		•	•	•	•			•	•								
	 Athlétisme	Surface plane avec corridors distinctifs permettant la pratique de sports de course, de lancer et de saut.		•	•	•	•			•	•								
	 Planchodrome	Surface dédiée à la pratique du « skateboard », du patin à roues alignées et du BMX.		•	•	•	•			•	•								
	 Aire d'entraînement	Surface plane aménager de dispositif sportif tel que les callisthénies, tractions.		•	•	•	•			•	•								
	 Tennis de table	Surface plane aménagée de table comprenant un filet métallique.		•	•	•	•			•	•								
	 Pickleball	Surface dure séparée en deux par un filet et de dimension plus petite qu'un terrain de tennis.		•	•	•	•			•	•								
	 Ultimate	Surface plus ou moins plane aménagée de panier formant les buts.		•	•	•	•			•	•								

## II – CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SELON LES GROUPES D'ÂGE ET LES TYPOLOGIES

Type	Description	Principaux utilisateur(trice)s					Typologie de parc												
		18 mois - 5 ans	5 - 12 ans	Jeunes adultes	Adultes	Ainés	Corridor vert	Parc riverain	Parc municipal	Parc de quartier	Parc de voisinage	Parc de détente	Boisé	Parc canin	Place publique	Jardin communautaire	Parc linéaire	Ruelle verte	
Récréatif	Jeux 18 mois - 5 ans	Ensemble composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants dont les paliers sont <1,2 m.	•																
	Jeux 5 - 12 ans	Ensemble composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants.		•															
	Jeux libres	Aire de jeux non structurés et contenant un minimum d'équipements qui permettent la pratique spontanée de diverses activités.	•	•	•	•	•												
	Carré de sable	Espace rempli de sable qui sert d'aire de jeu aux enfants.	•	•															
	Balançoire	Appareil de jeu composé d'un siège suspendu entre deux cordes ou chaînes et sur lequel on se balance.	•	•															
	Pétanque	Terrain plat sur lequel deux équipes de joueurs lancent des boules en métal pour s'approcher d'une petite boule servant de cible.				•	•												
	Jeu de palet	Surface plane et lisse, sur laquelle les joueurs lancent des palets plats pour s'approcher le plus possible d'un autre palet plus petit.				•	•												
	Espace canin	Espace public spécialement aménagé pour que les chiens puissent s'ébattre librement, sans laisse, et sociabiliser entre eux.	•	•	•	•	•							•					
	Jeu de fer	Terrain plat et linéaire comprenant deux piquets à chaque extrémité que les joueurs tentent de viser avec des fers à cheval.				•	•												
	Potager	Bac de plantation réservé à la culture.	•	•	•	•	•									•	•	•	
Hivernal	Patinoire extérieure	Surface d'eau glacée sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace.	•	•	•	•	•												
	Patinoire ext. réfrigérée	Surface d'eau glacée sur une surface dure sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace l'hiver.	•	•	•	•	•												
	Anneau de glace	Surface libre dont la neige a été repoussée sur les abords pour constituer un sentier et dont la surface enneigée est aplanie.	•	•	•	•	•												
	Piste de luge	Pente aménagée pour la glissade. Clientèle variable selon la hauteur et l'inclinaison de la pente.	•	•	•	•	•												
	Piste de ski de fond	Sentiers enneigés de faible dénivellation, parfois travaillés mécaniquement.	•	•	•	•	•												
Installation	Bâtiment de service	Construction durable servant au stockage de matériel et non accessible aux usager(ère)s de parc.					•	•											
	Pavillon de parc	Construction durable servant aux services de parc tels que des sanitaires, des fontaines à boire.					•	•											
	Scène	Espace libre et plane ou construction durable sur lequel les usager-ères pratiquent la danse.					•	•											
	Élément d'intérêt	Élément patrimonial ou identitaire.					•	•											
	Panneau éducatif	Panneau installé le long des sentiers ou à proximité d'un élément d'intérêt.					•	•											

### III – LISTE DES FIGURES

Fig. 1	Parc de Taishan	5	Fig. 53	Recensement des terrains de tennis extérieurs existants	35
Fig. 2	Limites de secteurs du PDPEV	6	Fig. 54	Recensement des terrains de soccer et de football existants	36
Fig. 3	Espace vert interstitiel, boulevard De La Vérendrye / rue Ducas	7	Fig. 55	Recensement des terrains de soccer et de football existants	36
Fig. 4	Espace vert interstitiel, boulevard Shevchenko / rue Louis-Jolliet	7	Fig. 56	Piste d'athlétisme du parc Riverside, 2024	36
Fig. 5	Parcs et espaces verts relevés entre le PDPEV 2018 et le PDPEV 2025-2040	7	Fig. 57	Recensement des terrains de basketball existants	37
Fig. 6	Situation de l'arrondissement à l'échelle de l'île de Montréal	8	Fig. 58	Recensement des terrains de pickleball existants	37
Fig. 7	Moulin Fleming du parc Stinson	9	Fig. 59	Terrain de pickleball du parc Leroux, 2024	37
Fig. 8	Vestiges des fondations de l'ancienne église du parc des Saint-Anges	9	Fig. 60	Recensement des patinoires extérieures existantes	38
Fig. 9	Parc des Rapides, © Flora Urbana	9	Fig. 61	Recensement des équipements aquatiques existants	38
Fig. 10	Vague à Guy, © Ville de Montréal	9	Fig. 62	Recensement de la programmation hivernale existante	39
Fig. 11	Skatepark du parc Raymond	9	Fig. 63	Buttes de glissade au parc des Rapides, 2024	39
Fig. 12	Affiche « L'été en cavale » - 2025, © Ville de Montréal	9	Fig. 64	Skatepark du parc Raymond	39
Fig. 13	Limites de propriétés <sup>1</sup>	<sup>10</sup>	Fig. 66	Parc Ménard	52
Fig. 14	Parc des Rapides	11	Fig. 67	Parc riverain	52
Fig. 15	Ruelle verte	11	Fig. 65	Parc riverain	52
Fig. 16	Parc des Rapides	11	Fig. 68	Priorisation des parcs	54
Fig. 17	Panneaux informatifs, parc Boivin	12	Fig. 69	Répartition des vulnérabilités du secteur A	56
Fig. 18	Corridor écologique du grand Sud-Ouest	12	Fig. 70	Répartition des vulnérabilités du secteur B	56
Fig. 19	Circuit actif et éducatif, parcs Parent et Félix-Leclerc	12	Fig. 72	Répartition des vulnérabilités du secteur D	56
Fig. 20	Corridor écologique du grand Sud-Ouest	12	Fig. 71	Répartition des vulnérabilités du secteur C	56
Fig. 21	Contexte géographique de l'île de Montréal <sup>19-21</sup>	<sup>14</sup>	Fig. 73	Répartition des vulnérabilités du secteur E	56
Fig. 22	Grue LaSalle-Coke, © Parcs Canada	15			
Fig. 23	Canal de l'Aqueduc	15			
Fig. 24	Composantes patrimoniales <sup>24-25</sup>	<sup>16</sup>			
Fig. 25	Île aux Chèvres, © Martin Kéroack	17			
Fig. 27	Typologies des limites	18			
Fig. 28	Piste cyclable du Canal de l'Aqueduc	19			
Fig. 29	Mobilité	19			
Fig. 30	Affectation du sol <sup>28</sup>	<sup>20</sup>			
Fig. 31	L'île au volcan, © Castor et pollux	21			
Fig. 32	Croissance de la population par groupe d'âge entre 2001 et 2021	21			
Fig. 33	Distribution de la population par groupe d'âge en 2021	21			
Fig. 36	Croissance de la population dans chacun des secteurs de l'arrondissement	22			
Fig. 35	Répartition de la population dans les différents secteurs en 2021	22			
Fig. 34	Croissance de la population entre 2001 et 2021	22			
Fig. 38	Parc Félix-Leclerc, 2024	24			
Fig. 39	Îlots de chaleur en 2025 <sup>30</sup>	<sup>24</sup>			
Fig. 40	Parc de Taishan, 2024	25			
Fig. 41	Cuvettes et zones de rétention des eaux pluviales <sup>31</sup>	<sup>25</sup>			
Fig. 42	Superficies de parcs selon les ratios applicables, 2025	27			
Fig. 43	Comparaison des ratios de parcs par arrondissement, Ville de Montréal, Plan directeur du sport et du plein air urbains - 2018	27			
Fig. 44	Typologies des parcs et espaces verts existants	29			
Fig. 45	Typologies des parcs et espaces verts existants	30			
Fig. 46	Dessertes - © PDPEV 2018	31			
Fig. 47	Modèle théorique du bassin de desserte - PDPEV 2025	31			
Fig. 48	Facteurs de marche et des bassins de desserte par typologie de parc.	31			
Fig. 49	Surface de parc couverte par la canopée en 2019 <sup>32</sup>	<sup>32</sup>			
Fig. 51	Espace vert interstitiel à fort potentiel	33			
Fig. 50	Besoins en parcs et des nouveaux parcs à venir <sup>14-15</sup>	<sup>33</sup>			
Fig. 52	Recensement des terrains de sport de balle existants	35			

## IV – BIBLIOGRAPHIE

- <sup>1</sup> Ville de Montréal, Arrondissement de LaSalle. (2025). *Rôle foncier, [Ensemble de données]*.
- <sup>2</sup> Organisation des Nations Unies. (n/d). *Objectifs de développement durable, 17 objectifs pour sauver le monde*.  
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- <sup>3</sup> Gouvernement du Canada et Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique. (2023). *Stratégie nationale d'adaptation du Canada*. (No de cat.: En4-544/2023F-PDF, ISBN: 978-0-660-49134-9)  
<chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NAP-Canada-2024-FR.pdf>
- <sup>4</sup> Gouvernement du Québec. (2020). *Plan pour une économie verte 2030, Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. (ISBN 978-2-550-86279-6 (PDF))  
<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>
- <sup>5</sup> Ville de Montréal. (m.à.j. 2022). *Plan nature et sports, Montréal 2030*.  
<https://montreal.ca/articles/plan-nature-et-sports-integrer-la-nature-au-coeur-de-la-ville-15210>
- <sup>6</sup> Ville de Montréal. (m.à.j. 2024). *Plan climat 2020-2030, Montréal 2030*.  
<https://montreal.ca/articles/plan-climat-montreal-objectif-carboneutralite-dici-2050-7613>
- <sup>7</sup> Ville de Montréal. (m.à.j. 2024). *2022-2024 - Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave*.  
<https://montreal.ca/articles/vision-zero-se-deplacer-en-securite-pied-en-velo-et-en-auto-14584>
- <sup>8</sup> Ville de Montréal. (2011). *Rapport du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable - Enjeux, orientations et onjectifs pour une nouvelle stratégie de l'eau*.  
[https://ehq-production-canada.s3.ca-central-1.amazonaws.com/e063fcf075006881edd18c2ab7a145384a1b0dd1/original/1690834162/9d17200feac75d91aff4724623fa7aa3\\_Strat%C3%A9gie\\_Montr%C3%A9laise\\_de\\_l%27eau\\_2011-2020.PDF?X-Amz-Algorithm=AWS4-HMAC-SHA256&X-Amz-Credential=AKIA4KKNQAKIFWFOUYFI%2F20250304%2Fca-central-1%2Fs3%2Faws4\\_request&X-Amz-Date=20250304T155900Z&X-Amz-Expires=300&X-Amz-SignedHeaders=host&X-Amz-Signature=dc0c26fd620f06a3e12b8bf8b3a021c018641646a1c45d50bf44c7cf97a8ad0c](https://ehq-production-canada.s3.ca-central-1.amazonaws.com/e063fcf075006881edd18c2ab7a145384a1b0dd1/original/1690834162/9d17200feac75d91aff4724623fa7aa3_Strat%C3%A9gie_Montr%C3%A9laise_de_l%27eau_2011-2020.PDF?X-Amz-Algorithm=AWS4-HMAC-SHA256&X-Amz-Credential=AKIA4KKNQAKIFWFOUYFI%2F20250304%2Fca-central-1%2Fs3%2Faws4_request&X-Amz-Date=20250304T155900Z&X-Amz-Expires=300&X-Amz-SignedHeaders=host&X-Amz-Signature=dc0c26fd620f06a3e12b8bf8b3a021c018641646a1c45d50bf44c7cf97a8ad0c)
- <sup>9</sup> Ville de Montréal. (2021). *Stratégie d'agriculture urbaine, 2021-2026*.  
<https://montreal.ca/articles/strategie-dagriculture-urbaine-sadapter-aux-changements-climatiques-18674>
- <sup>10</sup> Ville de Montréal. (2021). *Projet de ville - Vers un plan d'urbanisme et de mobilité*. (978-2-7647-1834-6 PDF)  
[https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P117/3-1\\_projet\\_de\\_ville\\_final\\_1.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P117/3-1_projet_de_ville_final_1.pdf)
- 11 <sup>11</sup> Ville de Montréal. (2022). *Montréal: territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs - 2022-2027*. 12,13
- 12 <https://montreal.ca/articles/plan-de-protection-des-pollinisateurs-objectif-2022-2027-18681#:~:text=C'est%20l'objectif%20du,aux%20besoins%20de%20ces%20esp%C3%A8ces.>
- 12 <sup>12</sup> Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle. (2023). LaSalle - *Planification stratégique 2023-2030*. 12
- 12 [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/lsl\\_plan\\_strategique\\_2023-2030\\_fr.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/lsl_plan_strategique_2023-2030_fr.pdf)
- <sup>13</sup> Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle. (2017). *Plan local de déplacement - Arrondissement de LaSalle*. 12
- 12 <https://montreal.ca/articles/plan-local-de-deplacements-de-lasalle-20912>
- <sup>14</sup> Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle. (2023). *Newman: des milieux de vie à créer collectivement*. 12, 34
- 12 [https://www.realisonsmtl.ca/newman?tool=survey\\_tool&tool\\_id=nous-joindre](https://www.realisonsmtl.ca/newman?tool=survey_tool&tool_id=nous-joindre)
- <sup>15</sup> Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle. (2023). *Planification du secteur LaS-O* 12, 34
- 12, 13 [https://www.realisonsmtl.ca/las-o/news\\_feed/depot-du-rapport-final-de-la-planification-du-secteur-lasalle-ouest-las-o](https://www.realisonsmtl.ca/las-o/news_feed/depot-du-rapport-final-de-la-planification-du-secteur-lasalle-ouest-las-o)
- 12, 13 <sup>16</sup> Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle. (2024). *Guide d'aménagement d'une ruelle verte - Arrondissement de LaSalle*. 12
- 12 <https://montreal.ca/articles/guide-damenagement-dune-ruelle-verte-lasalle-67273>
- 12 <sup>17</sup> Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle. (en cours). *Plan local de transition écologique de LaSalle*. 13
- 12 [https://www.realisonsmtl.ca/lasalle\\_transition](https://www.realisonsmtl.ca/lasalle_transition)
- <sup>18</sup> Ville de Montréal. (m.à.j. 2021). *Plan stratégique, Montréal 2030*. 13
- 12 [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128\\_montreal\\_2030\\_vdm.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf)
- <sup>19</sup> Ville de Montréal. (2016, m.à.j. 2025). *Milieu naturel intérieur protégé ou en voie de protection, [Jeu de données], dans Données Québec*. 15
- 12 <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-milieu-naturel-protege>
- <sup>20</sup> Ville de Montréal. (2005). *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. 15
- 12 [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/cic-2005-6-milieux-naturels.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/cic-2005-6-milieux-naturels.pdf)
- <sup>21</sup> Ville de Montréal. (2013, m.à.j. 2025). *Écoterritoires, [Jeu de données], dans Données Québec*. 15
- 12 <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-ecoterritoires>

## IV – BIBLIOGRAPHIE

- <sup>22</sup> Division du patrimoine et de la toponymie, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement urbain. (2005). *Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement de LaSalle*. (ISBN 2-7647-0463-1)  
[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine\\_urbain\\_fr/media/documents/10\\_evaluation\\_patrimoine\\_las.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/10_evaluation_patrimoine_las.pdf)
- <sup>23</sup> Institut de statistique de l'UNESCO. (2009). *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles*. 17, 18  
<https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/unesco-framework-for-cultural-statistics-2009-fr.pdf>
- <sup>24</sup> Ville de Montréal. (2017, m.à.j. 2025). *Sites et immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, [Jeu de données], dans Données Québec*  
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-sites-immeubles-proteges-lpc>
- <sup>25</sup> Ville de Montréal. (2023, m.à.j. 2025). *Immeubles faisant l'objet d'un énoncé d'intérêt patrimonial, [Jeu de données], dans Données Québec*. 17  
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-immeubles-faisant-l-objet-d-un-annonce-d-interet-patrimonial>
- <sup>26</sup> Ville de Montréal. (2016, m.à.j. 2025). *Milieu naturel intérieur protégé ou en voie de protection [Ensemble de données], dans Données Québec*. 18  
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-milieu-naturel-protege>
- <sup>27</sup> Ville de Montréal. (2005). *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. 18  
[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/cic-2005-6-milieux-naturels.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/cic-2005-6-milieux-naturels.pdf)
- <sup>28</sup> Ville de Montréal. (2024). *Plan d'urbanisme - Affectation du sol, [Ensemble de données], dans Données ouvertes*. 21  
<https://donnees.montreal.ca/dataset/affectation-du-sol>
- <sup>29</sup> Ville de Montréal. (2025). *Indice d'équité des milieux de vie [Ensemble de données], Données ouvertes de la Ville de Montréal*. 24 - 55  
<https://donnees.montreal.ca/dataset/indice-equite-milieux-vie>
- <sup>30</sup> Ville de Montréal. (2025). *Îlots de chaleur [Ensemble de données], Données ouvertes de la Ville de Montréal*. 25  
<https://donnees.montreal.ca/dataset/ilots-de-chaleur>
- <sup>31</sup> Ville de Montréal. (2021, m.à.j. 2023). *Cuvettes de rétention d'eau de ruissellement [Ensemble de données], Données ouvertes de la Ville de Montréal*. 26  
<https://donnees.montreal.ca/fr/dataset/cuvettes-retention-eau-ruissellement>
- <sup>32</sup> Ville de Montréal. (2019, m.à.j. 2022). *Canopée [Ensemble de données], Données ouvertes de la Ville de Montréal*. 33  
<https://donnees.montreal.ca/fr/dataset/canopee>